

LE ROI EN SON CHŒUR UN AUTRE REGARD SUR LES MONARCHIES HELLÉNISTIQUES*

Hugo CHAUSSERIE-LAPRÉE**

Résumé. – Les rois hellénistiques et leurs φίλοι furent parfois représentés dans les sources sous la forme chorale, au même titre que ce qui s’observe dans certaines cités, Athènes la première, où le chœur servait à mettre en forme, *ponctuellement*, la ou les communauté(s) et à la ou les faire exister selon certains standards civiques. C’est ainsi comme paradigme que l’on envisagera, dans cet article, le schème choral qui, appliqué aux rois et à leur élite, permettait de décrire mais également de faire advenir certaines configurations (idéales ?) des monarchies hellénistiques. L’enjeu est, bien sûr, de ne pas occulter l’ambivalence fondamentale d’une structure chorale qui était à la fois au service du charisme royal mais qui disait également la manière dont fonctionnaient des systèmes politiques fondés sur l’amitié, le franc-parler et la collaboration. Car derrière la fiction, c’est la réalité (complexe) du fonctionnement de ces royautés qui, croit-on, apparaît, tiraillées qu’elles étaient entre la recherche du consensus et la possibilité, toujours présente, d’une désunion de la communauté politique des φίλοι.

Abstract. – The Hellenistic kings and their φίλοι were sometimes represented in the sources in choral form, in the same way as in the cities, first of all in Athens, where the choir was used to shape, on various occasions, the community or the communities, and to make it or them exist according to certain civic standards. As a result, this article will explore the choral scheme as a paradigm, which, applied to kings and their elites, made it possible to describe but also to instantiate certain (ideal?) configurations of Hellenistic monarchies. The challenge is, of course, not to obscure the fundamental ambivalence of a choral structure that was not just at the service of royal charisma, but also dictated the way in which political systems based on friendship, frankness and collaboration functioned; for behind the fiction, it is the (complex) reality of the functioning of these monarchies that seems to emerge, torn as they were between the search for consensus and the ever-present possibility of disunity of the political community of φίλοι.

Mots-clés. – politique, fiction, monarchies hellénistiques, modèle, conseillers, courtisans, décision, délibération, gouvernement, conflit.

Keywords. – politics, fiction, Hellenistic monarchies, model, advisors, courtiers, decision, deliberation, government, conflicts.

*Des remerciements s’imposent : d’abord, aux deux relecteurs de cet article dont les critiques et les conseils n’ont pas peu nourri ce texte (ses défauts, toutefois, sont nôtres). Ensuite, à Laurent Capdetrey et Anne Potel pour lui avoir fait une place dans la *Revue des Études Anciennes*. Enfin, à Vincent Azoulay et Paulin Ismard, car c’est à l’ombre de leurs chœurs que cet article est né.

** hugo.chausserie@gmail.com

INTRODUCTION

L'Athènes classique, on le sait, fut la cité du théâtre dont le développement s'accompagna, plus largement, d'une théâtralisation de la vie publique¹ qui se jouait autant lors des représentations dramatiques, lors des cérémonies civiques (concours, processions, etc.) qu'à la tribune de l'Assemblée où les orateurs se plaisaient à revêtir les manières d'être et de parler propres aux acteurs – un Démosthène se serait par exemple formé auprès des tragédiens Andronikos et Néoptolème². Or, ce phénomène, dont on a conservé des traces sensibles surtout à Athènes, s'accentua et plus encore se systématisa à l'époque hellénistique qui vit les hommes d'État et les souverains se mettre fréquemment en scène à la façon des acteurs de théâtre. La rupture aurait eu lieu sous les Diadoques lorsque ceux-ci, à la fin du IV^e siècle, prirent le titre de βασιλεύς : « cette appellation nouvelle (...) accrut aussi leur fierté et exalta leur esprit, mettant dans leur manière de vivre et leurs rapports avec autrui une gravité et une majesté pareilles à celles des acteurs tragiques qui, en prenant leur costume de théâtre, changent aussi leur démarche, leur voix, leur maintien et leur langage (καὶ τοῖς βίοις καὶ ταῖς ὁμιλίαις αὐτῶν ὄγκον ἐνεποίησε καὶ βαρύτητα, καθάπερ τραγικῶν ὑποκριτῶν ἅμα τῇ σκευῇ συμμεταβαλόντων καὶ βάδισμα καὶ φωνὴν καὶ κατάκλισιν καὶ προσαγόρευσιν) »³. C'était le cas de Démétrios Poliorcète : à l'inverse d'un Pyrrhus qui sut conserver une mine simple, celui-ci « étalait sur sa personne un véritable appareil de théâtre (τραγωδία μεγάλη) »⁴ lors de ses sorties publiques – face à ses sujets macédoniens ou aux Athéniens par exemple⁵.

De façon générale, se produisit une identification récurrente de l'homme d'État et du monarque à l'acteur, que l'on rencontre dans toute la documentation : c'était souvent une manière, d'une part, de souligner la facticité d'un monde (celui des rois) rongé par le luxe (τρυφή) et parcouru de faux-semblants (l'ὑπόκρισις du courtisan séleucide Hermias⁶) ; cela servait, d'autre part, un modèle d'interprétation tragique de l'histoire qui s'avère

1. A. CHANIOTIS, « Theatricality beyond the Theater: Staging Public Life in the Hellenistic World », *Pallas* 47, 1997, p. 219-259.

2. Plut., *Mor.* 844f. Selon Plutarque (*Démotr.* 7), l'orateur était instruit par l'acteur Satyros. Voir J. OBER, *Mass and Elite in Democratic Athens. Rhetoric, Ideology, and the Power of the People*, Princeton 1989, p. 114. Sur l'entraînement des orateurs par des instructeurs de théâtre, voir F. ROSA, « Le voci dell'oratore. Oratoria e spettacolo nell'exkursus Quintiliano de Pronuntiatio » dans L. DE FINIS éd., *Scena e spettacolo nell'antichità. Atti del Convegno Internazionale di Studio, Trento, 28-30 marzo 1988*, Florence 1989, p. 263 ; F. GRAE, « Gestures and Conventions: The Gestures of Roman Actors and Orators » dans J. BREMMER-HERMAN ROODENBURG éd., *A Cultural History of Gesture from Antiquity to the Present Day*, Cambridge 1991, p. 40 et 50. Sur les éléments dramatiques de la rhétorique classique, voir J. OBER, B. STRAUSS, « Drama, Political Rhetoric, and the Discourse of Athenian Democracy » dans J.J. WINKLER, F.I. ZEITLIN éd., *Nothing to Do with Dionysos? Athenian Drama in its Social Context*, Princeton 1990, p. 255-258. Surtout : N. VILLACÈQUE, *Spectateurs de paroles ! Délibération démocratique et théâtre à Athènes à l'époque classique*, Rennes 2013.

3. Plut., *Dém.*, 18, 5.

4. Plut., *Dém.*, 41, 6.

5. Cf. aussi Plut., *Aratos*, 15, 3 au sujet de la cour lagide identifiée à une scène de théâtre (σκηνή) où tout n'est que pompe et décor (τραγωδιαν καὶ σκηνογραφίαν).

6. Pol. V, 49, 7.

particulièrement explicite à la fin de la *Vie de Démétrios* où, après avoir rappelé que ses funérailles « revêtirent une sorte de pompe tragique et théâtrale (τὰ περὶ τὴν ταφὴν αὐτοῦ τραγικὴν τινα καὶ θεατρικὴν διάθεσιν) », le moraliste conclut ainsi : « maintenant que le drame macédonien est joué, c'est le moment de mettre en scène le drame romain (Διηγωνισμένου δὲ τοῦ Μακεδονικοῦ δράματος, ὥρα τὸ Ῥωμαϊκὸν ἐπεισαγαγεῖν) ». Pour autant, derrière la simple invention stylistique, certains y ont vu un signe de la « théâtralité » (*theatricality*) effective qui caractérisait les apparitions publiques des « acteurs » politiques – particulièrement au sommet des monarchies hellénistiques où se développa un cérémonial de cour et une pompe (πομπή) de plus en plus sophistiqués et désormais acceptés⁷. Il faut dire qu'après Alexandre⁸ se serait produite une transformation de la phénoménalité du pouvoir royal dans le sens d'une plus grande mise en scène de soi dont Philippe II se faisait déjà l'écho : à des ἐταῖροι qui lui conseillaient de traiter durement les Athéniens après la bataille de Chéronée en 338, « il disait qu'ils étaient fous de vouloir qu'un homme qui faisait et supportait tout par amour de la gloire se privât du théâtre destiné à le contempler (ὕπερ δόξης πάντα ποιοῦντα καὶ πάσχοντα ἀποβαλεῖν τὸ τῆς δόξης θέατρον) »⁹. Ces mutations de la symbolique royale furent sans doute informées par le modèle civique¹⁰. Toutefois, elles répondaient également à des motifs et des mobiles qui étaient propres aux rois et auxquels il faut faire droit. De telles transformations convenaient en effet bien à une autorité royale qui s'originait dans le charisme de son détenteur et qu'il revenait de réactiver au moins ponctuellement. Se comporter *en acteur* permettait aussi d'instituer une distance entre le roi (et son élite) et les spectateurs – qu'ils fussent sujets ou citoyens. Ici se tramait une modification profonde des modalités mêmes du pouvoir qui, dans la tradition macédonienne, se devaient d'être simples et directes. Désormais acteur dissimulé derrière son appareil symbolique, le monarque n'est plus accessible : « on ne peut plus parler au roi mais uniquement parler de lui, on ne peut être vu de lui mais uniquement le voir »¹¹. Loin de ne renvoyer qu'à la mise en scène du pouvoir, l'appropriation consciente de symboliques théâtrales produisait des effets, car derrière les symboles, c'est la réalité des manières d'être et de gouverner des souverains hellénistiques qui affluent. Bref, derrière certaines des formes de cette théâtralité, cet article vise aussi à en découvrir *certaines* des significations qui, peut-être, permettraient de porter un nouveau regard sur le fonctionnement des monarchies hellénistiques.

7. A. CHANIOTIS, *art. cit.* n. 1.

8. Dont le costume empruntait plus à la mode perse que mède, laquelle était jugée trop théâtrale : Plut., *Mor.*, 330a.

9. Plut., *Mor.*, 178a. Antigone Gonatas, de son côté, aurait dit qu'avec la mort de Zénon de Kition « avait disparu le théâtre de ses actions (ἔλεγε τὸ θέατρον αὐτοῦ τῶν πράξεων ἀνηρῆσθαι) » (Plut., *Mor.*, 183d).

10. Démétrios, par exemple, s'était rendu à Athènes en 294 et a pu y trouver une source d'inspiration : A. MASTROCINQUE, « Demetrios tragodoumenos (propaganda e letteratura al tempo di Demetrio Poliorcete) », *Athenaeum* 57, 1979, p. 260-276.

11. P. COURNARIE, *La bonne mesure du charisme. Les rois antigonides et leurs sujets à l'époque hellénistique*, vol. 1, thèse de doctorat, 2018, p. 550.

LE CHŒUR : UN SCHEMA OPÉRATOIRE ?

Dans cette perspective, il est une image attachée au théâtre, et étroitement associée au monde poliade, qui nous intéresse particulièrement : il s'agit du χορός, du chœur, qui était bien connu des cités de l'époque classique où il renvoyait à des pratiques (les processions de chœurs) qui se tenaient lors de concours et de fêtes civiques ou panhelléniques. Il jouait un rôle essentiel dans la vie des cités, et particulièrement à Athènes¹². Le plus renommé et le plus répandu était le chœur de dithyrambe, plus communément appelé le κύκλιος χορός, dans lequel cinquante garçons ou jeunes adultes disposés en cercle chantaient et dansaient au sein d'un chœur. Celui-ci impliquait une partie importante de la cité dans la mesure où la mise en œuvre de ces compétitions chorales lors des Grandes Dionysies par exemple supposait, pour être réalisée, la participation active d'un millier de citoyens ou de futurs citoyens intégrés à plusieurs chœurs (dix de garçons et dix d'adultes). Par conséquent, c'est toute la cité qui était virtuellement engagée dans ces concours et représentée par ces formations chorales.

Au-delà du cadre théâtral et cérémoniel, à la suite des travaux de Leslie Kurke¹³, Vincent Azoulay et Paulin Ismard¹⁴ ont récemment suggéré que la structure du chœur constituait plus qu'une forme d'organisation sociale parmi d'autres et ponctuelle ; elle aurait permis, à tout le moins dans l'Athènes du V^e et du IV^e siècles, à *représenter*, de manière processuelle, provisoire et polyphonique, la communauté civique. C'était un véritable schéma de pensée et un modèle d'organisation qui était convoqué pour dire l'ordonnancement (τάξις) idéal de collectifs variés, humains ou non humains. À l'époque classique le motif choral alla même jusqu'à être étendu à l'art politique dont il a constitué pour certains un paradigme¹⁵. Par exemple, la structure chorale (ou plutôt les structures chorales) aurait été pour les Athéniens eux-mêmes l'image et l'*analogon* privilégiés de la communauté civique, c'est-à-dire la manière de représenter l'unité (la cité) à partir de la pluralité (les citoyens), tout en conservant cette pluralité ainsi que le changement et la fluidité qui constituent le social. À ce titre, la choralité athénienne avait quelque chose de spécifique en ce qu'elle était plurielle (la cité ne se représentait pas à travers un seul chœur) et compétitive (les chœurs s'affrontaient lors des célébrations civiques). Ce paradigme choral était largement partagé, et pas seulement par les tenants de la démocratie : c'est en effet également sous les traits d'un chœur – unique et non

12. P. WILSON, *The Athenian Institution of the Khoregia. The Chorus, the City and the Stage*, Cambridge 2000.

13. L. KURKE, « Visualizing the Choral: Epichoric Poetry, Ritual, and Elite Negotiation in Fifth Century Thebes » dans C. KRAUS, S. GOLDHILL, H.P. FOLEY, J. ELSNER éd., *Visualizing the Tragic: Drama, Myth, and Ritual in Greek Art and Literature*, Oxford 2007, p. 63-101 ; *Id.* « The Value of Choralities in Ancient Greece » dans J.K. PAPADOPOULOS, G. URTON éd., *The Construction of Value in the Ancient World*, Los Angeles 2012, p. 218-235.

14. V. AZOULAY, P. ISMARD, « The City in Chorus. For a choral history of Athenian society » dans M. CANEVARO, A. ERSKINE, B. GRAY, J. OBER éd., *Ancient Greek History and Contemporary Social Science*, Edimbourg 2018, p. 47-67. Nous renvoyons, surtout, à leur livre, essentiel, intitulé *Athènes 403. Une histoire chorale*, Paris 2020.

15. Xén., *Mém.*, III, 3, 12 ; III, 4, 4-6 ; [Arist.], *De mundo*, 400b.

compétitif, toutefois – que les *dissenters*¹⁶ pensèrent le fonctionnement de la communauté civique : dans les *Lois*, Platon affirmait ainsi que la cité consistait en l'action de trois chœurs qui, combinés, formaient le « chœur des chœurs »¹⁷.

Pourquoi un tel souci d'identifier la cité à la forme chorale ? La raison en était que le chœur produisait chez ses membres des liens de joie partagée (*χαρά*) et un enchantement qui étaient au fondement d'une communauté des émotions¹⁸. Il était même envisagé comme le vecteur par excellence de l'éducation et de l'organisation de la communauté civique : Platon conseillait par exemple qu'un groupe de chœurs fût créé pour instiller chez les citoyens les valeurs civiques nécessaires au bon fonctionnement de la cité dans son ensemble¹⁹. Le chœur athénien servait ainsi à représenter le processus par lequel, à partir du pluriel et du différent, émergeaient et *prenaient forme* l'égalité, l'harmonie et les liens au fondement d'une *κοινωνία* politique et émotionnelle. Ainsi Xénophon considère que la pratique chorale contribue à discipliner les citoyens pour tout type d'organisation en produisant de la concorde et le sentiment du respect des lois²⁰. Sous bien des aspects, il n'est pas étonnant qu'une forme sociale fondée sur la mise à l'unisson des voix et des gestes de ses membres (les chants et les danses des choreutes) ait constitué une structure pour ainsi dire naturelle à la représentation (toujours partielle) d'une cité qui, sans évacuer ce qu'il y avait en elle de pluriel et de conflictuel, se pensait et voulait se donner à voir sous l'aspect de l'unité – opposée de la *στάσις*²¹. La multiplication de ce schème à la suite de la guerre civile s'inscrit dans ce souci de refondation de la communauté et de refoulement du conflit²².

Cette figure chorale (dont on vient de dessiner brièvement les contours et les implications multiples) n'était vivace ni uniquement à Athènes ni seulement dans le monde des *πόλεις*. Elle fut aussi appliquée, différemment, aux rois hellénistiques et à leur élite par certaines de nos sources, y compris contemporaines comme Démosthène²³. Cet article s'essaie à faire un sort aux valeurs et au sens de cette métaphore appliquée aux royautés grecques : l'enjeu est d'importance dans la mesure où le recours ponctuel à cette image interroge autrement qu'à Athènes, où le chœur était le lieu de réalisation de l'isonomie clisthénienne et constituait « un des éléments d'une esthétique proprement démocratique »²⁴ fondée sur les principes de réciprocité,

16. J. OBER, *Political Dissent in Democratic Athens : Intellectual Critics of Popular Rule*, Princeton 1998.

17. Platon, *Lois*, II, 665c.

18. Plut., *Mor.*, 54a ; Platon, *Théét.* 173b ; *Phèdre*, 250b.

19. Platon, *Lois*, II, 665 ; 672e.

20. Xén., *Mém.*, III, 5, 18 ; IV, 4, 15-16.

21. M.L. LECH, « Marching Choruses? Choral Performance in Athens », *GRBS* 49, 2009, p. 343-361.

22. N. LORAUX, *La cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris 1997, dont les analyses trouvent un écho particulièrement nouveau et fécond dans V. AZOULAY, P. ISMARD, *Athènes...*, *op. cit.* n. 14.

23. Dém. *Sur la couronne*, 60 et 216, qui compare Philippe II à un chorège.

24. V. AZOULAY, P. ISMARD, « The City in Chorus... », *art. cit.* n. 14, p. 56.

de publicité et de transparence²⁵. Au contraire, le cadre monarchique semblait étranger à ces valeurs car les relations entre rois et φίλοι revêtaient des contours foncièrement hiérarchiques et asymétriques qui obligent à en *acclimater* l'image. Mobilisée métaphoriquement à propos des cercles dirigeants (dont on sait qu'ils participaient à des chœurs, spécialement lors des banquets), ce schème était, croit-on, une façon pour ceux qui l'ont utilisé de *figurer* ces systèmes auliques dans leur complexité. Et son emploi devient d'emblée moins étrange lorsque l'on sait que la formation chorale, dans son sens concret, n'était pas seulement du côté de l'égalité mais jouait des hiérarchies : le chorège (qui finançait le chœur) jouissait d'un ascendant important sur les choreutes et le coryphée était fort exalté par une structure dithyrambique où il tenait le premier rôle²⁶. À première vue, donc, le schème choral convenait parfaitement à la représentation de collectifs dominés par un individu (général, chef, roi). Ainsi, d'une part, le chœur servait à représenter la prééminence incontestée du souverain par rapport à ses φίλοι : le roi était le chef de chœur et, placé souvent au centre, c'est lui que prenaient pour objet les danses et les chants de ses choreutes-φίλοι. D'autre part, les monarchies hellénistiques étaient aussi mues par des valeurs (φιλία, παρρησία) constitutives d'une communauté (κοινωνία) d'individus présentés comme des Amis. De la sorte, par-delà la focalisation sur le roi, la structure chorale disait également la manière dont l'élite des φίλοι était perçue : comme un collectif tenu par des liens forts d'amitié et des valeurs partagées. Ainsi, cette fiction – comme image (idéalisée ?) véhiculée par des pratiques (banquets, cérémonies curiales, etc.) et des discours – était une façon de représenter l'ambivalence d'un régime marqué par une asymétrie radicale et la croyance en des principes d'égalité et de cohésion. Ce sont tous ces éléments que nous nous proposons d'étudier ici, en essayant de mettre au jour les formes, les principes et les éventuels accrocs d'une choralité qui serait spécifiquement monarchique et qui aurait été appliquée de manière privilégiée aux royautés hellénistiques, notamment macédoniennes. Surtout, l'enjeu est de découvrir si, comme dans l'Athènes démocratique, le motif choral royal hellénistique pourrait s'apparenter à un modèle d'organisation et d'interprétation d'une société politique, ici restreinte. Plus précisément, nous intéressera l'ambivalence même de cette choralité, qui servait autant à célébrer et alimenter la grâce (χάρις) et la majesté royales (I) qu'à organiser la communauté des φίλοι, pour le meilleur – la cohésion (II) – et pour le pire – la désunion (III).

Il importe d'apporter ici une nuance. Les sources (Plutarque, Polyen, Athénée reprenant d'autres historiens) qui mobilisent cette image à propos des rois hellénistiques sont assez rares et tardives. La prudence est donc de mise. Plutarque est, sur ce point, la source la plus prolifique : lui qui n'a eu de cesse de confronter monde poliade et monde monarchique fut peut-être conduit à appliquer aux deux une image commune ; surtout, en un sens, le chœur était parfaitement

25. Ce qui n'excluait pas l'existence de hiérarchies et de tensions au sein même du chœur (entre le chorège, le coryphée, le poète, le διδάσκαλος, l'aulète, les choreutes), dont rendent compte les discours de Démosthène (*Contre Midias*) et Antiphon (*Sur le choreute*).

26. Car il chantait les strophes quand les choreutes chantaient les antistrophes.

adapté pour décrire des milieux qui, pensés par le moraliste sur le modèle impérial, seraient moins le fruit de l'histoire que de sa propre conception de la πολιτεία idéale (*i.e.* mixte²⁷). Il en donne quelques indices dans son *Sur la monarchie, la démocratie et l'oligarchie* où l'homme politique – la chose vaut spécialement pour le monarque – est identifié à un musicien (ἀνὴρ μουσικός), le régime politique à un instrument, et son œuvre a pour fin la mise en harmonie de toutes les parties en vue de l'intérêt commun²⁸ :

« de même que le musicien expert en harmonie ne tirera des accords justes de tous les instruments que s'il les a accordés selon les règles de l'art et touche chacun d'eux avec science, de la façon prévue pour en obtenir des sons mélodieux (Ὡσπερ οὖν ὁ ἀρμονικός καὶ μουσικός ἀνὴρ παντὶ μὲν ὀργάνῳ χρήσεται προσφθῶ τεχνικῶς ἀρμολογούμενος καὶ λόγῳ κρούων ἕκαστον, ὡς πέφυκεν ἐμμελὲς ὑπηχεῖν) (...), de même l'homme d'État jouera comme il faut de l'oligarchie que Lycurgue a instituée à Sparte, s'il impose une douce contrainte, après avoir accordé préalablement à son diapason ceux qui lui sont égaux en puissance et en honneurs (τὸν αὐτὸν τρόπον ὁ πολιτικός ἀνὴρ εὖ μὲν ὀλιγαρχίαν Λακωνικὴν καὶ Λυκούργειον μεταχειριεῖται, συναρμολογούμενος αὐτῷ τοὺς ἰσοκρατεῖς καὶ ὁμοτίμους ἄνδρας, ἡσυχῇ προσβιαζόμενος) ; il saura trouver l'accord avec les multiples sons et les multiples cordes de la démocratie (εὖ δὲ πολυφθόγγῳ καὶ πολυχόρδῳ συνοίσειται δημοκρατίᾳ), si, tendant et détendant les cordes du régime, il cède quand les circonstances l'exigent pour ensuite tenir bon en une autre occasion et sait résister et faire front. Mais si l'homme d'État pouvait choisir son régime comme on choisit son instrument, il en croirait Platon et n'en éliminerait pas d'autre que la monarchie (εἰ δ' αἴρεσις αὐτῷ δοθείη, καθάπερ ὀργάνων, τῶν πολιτειῶν, οὐκ ἂν ἄλλην ἔλοιτο πλὴν τὴν μοναρχίαν, Πλάτωνι πειθόμενος), le seul sur lequel on peut exécuter ce mode véritablement parfait et suprême de la vertu, le seul dont ni la contrainte ni la complaisance ne peuvent rompre l'accord avec l'intérêt commun (τὴν μόνην δυναμένην τὸν ἐντελῆ καὶ ὀρθιον ἐκεῖνον ὡς ἀληθῶς τῆς ἀρετῆς τόνον ἀνασχέσθαι καὶ μήτε πρὸς ἀνάγκην μήτε πρὸς χάριν ἀρμόσαι τοῦ συμφέροντος). »²⁹

À côté de l'acte musical, l'activité chorale (qui faisait la part belle à la musique) offrait aussi une image privilégiée de l'harmonie découlant de l'accord entre toutes les parties composant l'ensemble ; dès lors, le chœur était également approprié pour décrire le fonctionnement idéal des régimes politiques, et le coryphée un modèle pour l'homme d'État. En un sens, la figure chorale a pu concrétiser, aux yeux de Plutarque notamment, la juste mesure (τὸ μέτριον), principe organisateur des constitutions droites depuis Platon³⁰. Dès lors, figurer les royautés hellénistiques comme des chœurs n'était-il pas, au fond, une manière pour Plutarque de

27. Dont Polybe lui-même, impressionné par la πολιτεία romaine, était aussi le porteur : voir Pol. VI à propos de la constitution mixte de la République romaine.

28. Sur l'homme politique comme ἀνὴρ μουσικός, voir Plut., *Mor.* 809e ; *Numa*, 23, 6 ; *Périclès*, 15, 1-2 ; *Phocion*, 2, 9. Voir aussi *Mor.*, 790e ; 793b.

29. Plut., *Mor.*, 827a-b.

30. Les *Préceptes politiques*, par exemple, font la part belle à l'idée de l'accord que doit produire et incarner l'homme d'État aux yeux de Plutarque – principe qui donne lieu à nombre d'analogies musicales et théâtrales. Plutarque pense sans doute ici au *Politique* de Platon (301a-b ; 302e ; 303b) où la monarchie préconisée est fondée sur le consentement des sujets et non sur la contrainte.

projeter sur ces monarchies une vision anachronique et/ou idéalisée de ce type de régime, et d'appréhender les royaumes hellénistiques à l'aune d'images et de catégories qui ne lui appartenaient pas³¹ ? Si la question doit être gardée à l'esprit, on croit que l'interprétation chorale des royaumes hellénistiques n'est pas qu'une invention de Plutarque apposée sur des réalités qui lui étaient étrangères. Moins qu'un paradigme politique propre à ces sociétés dirigeantes (et conçu comme tel par elles), la figure chorale formerait en fait un schème à valeur d'abord heuristique. Par touches, analogies et glissements successifs, celui-ci permettrait alors de déplacer le regard sur ces régimes ambivalents : dominés par les rois, ceux-ci étaient également dépendants d'une élite dirigeante ; en apparence cohésifs et harmonieux³², ils étaient aussi « minés » par la flatterie et le conflit. Or, la métaphore chorale présente le mérite, en les décloisonnant, de faire jouer ensemble et de façon dynamique toutes ces dimensions : celles-ci fonctionnaient suivant une logique des occasions et tendaient à *s'accorder* entre elles pour produire un milieu pluriel, original et en tension à l'intérieur duquel le consensus formait un horizon d'attente réel. Par souci de clarté, on emploiera donc dans les pages suivantes les notions de « modèle » et de « paradigme » moins en référence à la perception que ces milieux auliques avaient d'eux-mêmes qu'à la manière par laquelle certaines sources les ont appréhendés. Dit autrement, la figure chorale servira de grille de lecture permettant de saisir ensemble les réalités, en apparence contradictoires, du fonctionnement de ces cercles politiques.

1. – UNE CHORALITÉ CHARISMATIQUE

GLORIFIER LE ROI EN CHŒUR

On l'a dit, la choralité démocratique en vigueur à Athènes était marquée non seulement par la pluralité et la compétition mais également par une division des tâches au sein même de chaque ensemble choral. En effet, les rôles de poète, chorège et coryphée étaient tenus par différents individus, et pour ce qui est des choreutes eux-mêmes, certains chantaient quand d'autres dansaient³³. L'enjeu était double : il s'agissait d'empêcher, d'une part, qu'un chœur, seul ou trop puissant, n'incarnât exclusivement la communauté lors d'une fête, et d'éviter d'autre part qu'un citoyen ne concentrât entre ses mains les bénéfices sociaux et politiques (prix et capital social afférent³⁴) inhérents à des fonctions prestigieuses. En d'autres mots, il s'agissait d'un choix délibéré – que l'on ne rencontre pas à Sparte³⁵ ou à Thèbes³⁶ – qui visait

31. Voir à ce sujet J.-CL. CARRIÈRE, « À propos de la *Politique* de Plutarque », *DHA* 3, 1977, p. 237-251.

32. Voir l'unanimité affichée dans de nombreux textes officiels qui occultaient les débats ayant précédé les décisions royales : M.B. HATZOPOULOS, *Macedonian Institutions under the kings, I*, Athènes-Paris 1996, p. 341.

33. L. KURKE, « The Value of Choral... », *art. cit.* n. 13, p. 219.

34. P. WILSON, *op. cit.* n. 12, p. 101 ; p. 120-123.

35. CL. CALAME, *Les chœurs de jeunes filles en Grèce archaïque*, Rome 1977 ; *Id.* « Le chant choral des jeunes filles à Sparte », *Cahiers de littérature orale* 73-74, 2013, p. 1-17.

36. L. KURKE, « Visualizing the Choral... », *art. cit.* n. 13, p. 100-101.

à contrecarrer l'autorité charismatique liée au triple pouvoir de la composition, du financement et de la conduite du chœur. Ainsi, la choralité athénienne était pleinement un des éléments de la structure démocratique de la cité.

Dans les monarchies hellénistiques, au contraire, le schème choral était plus simple dans la mesure où il était fondé sur des principes d'unité (il n'y avait, idéalement, qu'un seul chœur : celui des φίλοι royaux) et d'harmonie (il n'y avait pas de compétition). Surtout, la spécificité de la choralité monarchique consistait dans le fait que le roi cumulait idéalement (mais pas toujours) le rôle de chorège et de coryphée. En effet, d'un côté, c'est lui qui finançait les cérémonies et distribuait bienfaits et récompenses à ses Amis, de l'autre, c'est lui qui y jouait le rôle principal soit en tant que coryphée soit en tant qu'objet des célébrations du chœur. Après la défaite du roi antigonide Persée à Pydna contre la puissance romaine, par exemple, Plutarque rapporte qu'« un chœur d'amis et de familiers le [Persée] suivait, le visage accablé de douleur : ils regardaient sans cesse Persée et versaient des larmes, ce qui faisait penser aux assistants qu'ils déploraient son sort bien plus qu'ils ne se souciaient du leur »³⁷. Il s'agit ici d'un chœur tragique qui se présente comme un modèle à double titre : d'une part, il organise visuellement la communauté politique et émotionnelle des φίλοι derrière le roi, d'autre part il est l'occasion pour Plutarque de mettre en scène une vision tragique de l'histoire dont le roi est le protagoniste principal. Plus encore, derrière le paradigme historiographique faisant des souverains les faiseurs d'histoire, Persée est ici défait par un cours historique tragique où la puissance des rois doit le céder à la puissance de Rome.

De manière générale, il n'est aucun roi qui ne désire avoir un chœur d'amis³⁸. Ainsi, les monarques et leurs φίλοι furent souvent représentés dans le cadre de processions, formelles ou non, chorales ou non. De surcroît, il arrivait que le chœur royal prît une forme circulaire : dans ce cas, placé en son cœur, en position d'ὀμφαλός, le souverain constituait le point de convergence visuel des chants et des danses de ses choreutes, d'un côté, et des regards des spectateurs, de l'autre. Autre particularité du chœur royal, il se produisait face à une masse de spectateurs émerveillés et applaudissant les performances : car, « comme les tragédiens, [les rois] ont besoin d'un chœur d'amis qui chantent avec eux et d'un théâtre qui les applaudisse (ἀλλ' ὥσπερ οἱ τραγωδοὶ χοροῦ δέονται φίλων συναδόντων ἢ θεάτρου συνεπικροτοῦντος) »³⁹. Au contraire, dans la choralité démocratique divers chœurs étaient en concurrence, et les spectateurs y étaient par conséquent intégrés *activement* ; de ceux, en effet, qui étaient désignés comme juges, il était attendu non seulement qu'ils applaudissent (preuve que le charme, χάρις, opérait) mais surtout que, par leur vote, ils départageassent les chœurs en compétition. Le δῆμος jouait ainsi le rôle d'arbitre et de juge, non de simple spectateur, dans le cadre de procédures démocratiques complexes et bien réglées qui visaient,

37. Plut., *Paul-Émile*, 34, 2.

38. Plut., *Mor.*, 63a.

39. Plut., *Mor.*, 63a.

notamment, à empêcher des manipulations du vote – comme celles qu’Andocide condamne au sujet d’Alcibiade déclaré vainqueur en raison de son prestige plus que de la performance du chœur dont il était le chorège⁴⁰.

Il faut dire que la configuration du chœur royal n’était pas anodine mais s’inscrivait dans un processus politique et esthétique de réenchâtement de la figure royale dont le pouvoir était soumis à ce que Max Weber a appelé un processus de routinisation ou de quotidianisation⁴¹ : à mesure qu’elle durait et s’enracinait, cette autorité perdait de la consistance charismatique dans laquelle elle s’originait. Il revenait dès lors au roi de la réactiver ponctuellement notamment par le biais de cérémonies solennelles qui s’adressaient autant à ses courtisans qu’à des spectateurs extérieurs au monde aulique⁴². Autrement dit, il importait de rappeler à tous la réalité du fonctionnement de ces régimes de type monarchique et originellement *personnel* : malgré des processus (lents) de bureaucratisation (par lesquels les amis personnels des monarques se transformaient peu à peu en des fonctionnaires au service d’une dynastie), il convenait de « convaincre chacun que le roi [restait] le centre absolu de l’État et à entretenir cette conviction constamment »⁴³. À ce titre, l’image d’un chœur de φίλοι dominé par un roi en position de coryphée et de chorège était une façon de rappeler le caractère fondamentalement hiérarchique et asymétrique des relations au sommet des États hellénistiques – et ce malgré la fiction de φιλία qui était supposée unir les courtisans à leur souverain.

LE CHŒUR ASTRAL DE DÉMÉTRIUS AU SERVICE DE LA MAJESTÉ ET DU GROUPE

Dans le cérémonial de cour ou les entrées royales, la solennité soulignait l’exceptionnalité quasi ontologique du monarque par rapport aux sujets bien sûr mais aussi par rapport à ceux qui l’entouraient. À cet égard, le recours au schème choral pour représenter l’élite dirigeante disait bien ce processus par lequel la personne royale était élevée au-dessus de tous. C’est une telle configuration théâtrale et visuelle que donne à voir l’*Hymne ithyphallique à Démétrios* prononcé par les Athéniens à l’occasion du retour de Démétrios Poliorcète et de ses Amis dans la cité athénienne en 291 ou en 290 ; frappés par son entrée en chœur, les Athéniens lui adressent ces mots :

« Joyeux, comme il convient à un dieu, et beau et riant, il est là. Il a quelque chose de solennel, tous ses amis en cercle, et lui au milieu semblable, comme ses amis aux astres, lui au soleil. Ô fils du tout puissant dieu Poséidon, et d’Aphrodite, salut ! Car d’autres dieux

40. Andoc., *C. Alcibiade*, 21 ; voir P. WILSON, *op. cit.* n. 12, p. 98-101.

41. M. WEBER, *Économie et Société I*, Paris 1971 ; *Id.*, *La Domination*, Paris 2013.

42. P. CURNARIE, *op. cit.* n. 11.

43. L. MOOREN, *La hiérarchie de cour ptolémaïque. Contribution à l’étude des institutions et des classes dirigeantes à l’époque hellénistique*, Louvain 1977, p. 9-10.

ou bien sont très éloignés, ou n'ont pas d'oreilles, ou n'existent pas, ou ne font nullement attention à nous, mais toi, nous te voyons présent, pas en bois, pas en pierre, mais véritable : nous te prions donc. D'abord, fais la paix, ô bien aimé, car tu es souverain. »⁴⁴

Cet hommage faisait suite à une série d'honneurs déjà décernés au souverain à partir d'avril 295⁴⁵ : un jour de l'année avait été baptisé du nom du roi, on avait donné au mois de Μουνιχιών le nom de Démétrios et aux Dionysies avait été ajoutée une fête de Démétrios attestée par l'épigraphie pour l'année 292⁴⁶. Il faut appréhender cet hymne suivant deux angles : celui des Athéniens qui chantaient la manière dont leur apparurent, lors de leur entrée, le roi et ses φίλοι ; celui du pouvoir qui se donnait à voir à la cité selon une structure chorale sans doute élaborée à la cour, ponctuellement mise en scène et jouée, et répétée devant la cité athénienne⁴⁷. Cet hymne vise la célébration de la majesté de Démétrios en même temps que la reconnaissance de sa souveraineté, puisqu'il est qualifié de κύριος (κύριος γὰρ εἶ σύ). Pour cette raison, les auteurs anciens y ont vu un morceau de flatterie déplacé⁴⁸, interprétation à laquelle ont souscrit certains historiens⁴⁹. Il faut dire que Démétrios est d'autant plus objet de glorification qu'il est assimilé au Soleil et ses amis aux astres. Pareille identification n'est pas un *topos* rhétorique⁵⁰ mais le fruit d'une stratégie élaborée et consciente⁵¹ ; elle se rencontre en effet déjà sur le costume de κοσμοκράτωρ de ce même Démétrios qui s'était fait faire « une chlamyde sur laquelle étaient représentés l'univers et les phénomènes célestes (εἰκασμα τοῦ κόσμου καὶ τῶν κατ' οὐρανὸν φαινομένων) »⁵². L'évocation de ce thème astral constituait du reste la reprise d'un motif qui était à la mode au IV^e siècle – Alexandre, par

44. Douris *apud* Athén. VI, 253d-f. Cet hymne présente un parallèle étonnant avec un autre, découvert à Delphes et sans doute gravé autour de 340, chanté en l'honneur cette fois du dieu Dionysos : SEG 32 552 II, l. 19-26, texte et traduction dans F. CROISSANT, K. ILIAKIS, *Fouilles de Delphes. IV : monuments figurés : sculpture : les frontons du temple du IV^e siècle*, Athènes-Paris 2003, p. 8. Sur le Dionysisme royal, voir F. DUNAND, « Les associations dionysiaques au service du pouvoir lagide (III^e s. av. J.-C.) » dans *L'association dionysiaque dans les sociétés anciennes. Actes de la table ronde (Rome, 24-25 mai 1984)*, Rome 1986, p. 85-104 ; H. JEANMAIRE, *Dionysos. Histoire du culte de Bacchus*, Paris 1970 et J.A. DABDAD TRABULSI, *Dionysisme : pouvoir et société en Grèce jusqu'à la fin de l'époque classique*, Besançon 1990 ; A. GOUËSSAN, « La τρυφή ptolémaïque royale », *DHA* 39/2, 2013, p. 73-101.

45. Plut., *Dém.*, 12, 1-2.

46. IG II² 649. Voir CHR. HABICHT, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris 2006, p. 103-113.

47. Pour des développements plus amples sur cet aspect et ce qui suit, voir P. COURNARIE, *op. cit.* n. 11, p. 427-432 ; p. 716-729.

48. Démoch. *apud* Athén. VI, 253b-d ; Douris *apud* Athén. VI, 253d-f.

49. P. GREEN, « Delivering the Go(o)ds: Demetrios Poliorcetes and Hellenistic Divine Kingship » dans G.W. BAKWELL, J.P. SICKINGER éd., *Gestures. Essays in Ancient History, Literature, and Philosophy presented to Alan L. Boegehold*, Oxford 2003, p. 260.

50. M. BERGMANN, *Die Strahlen der Herrscher: theomorphes Herrscherbild und politische Symbolik im Hellenismus und in der römischen Kaiserzeit*, Mayence 1998, p. 53.

51. L. CERFAUX, J. TONDRIAU, *Un concurrent du Christianisme, le culte des Souverains dans la civilisation gréco-romaine*, Paris-Tournai 1957, p. 184 ; A. CHANIOTIS, *art. cit.* n. 1, p. 161.

52. Plut., *Dém.*, 41, 8.

exemple, aurait été assis « sous la voûte d'or, sur le trône royal (ὕπὸ τὸν χρυσοῦν οὐρανίσκον ἐν τῷ βασιλικῷ θρόνῳ) »⁵³. De même le symbolisme solaire était un élément bien connu de l'idéologie royale hellénistique⁵⁴. Plus encore, le motif ouranien aurait « fait l'objet d'une politique, sinon de la part du souverain [Démétrios], du moins de la part de ses sujets » et aurait même pu représenter « une ébauche de théologie politique où la royauté se rapporte à une légitimité inscrite dans l'ordre des choses »⁵⁵. Ce n'était pas aberrant dans la mesure où le motif du chœur lui-même, appliqué au souverain et à son entourage, se rencontrait également au sujet de l'ordonnement du κόσμος⁵⁶ et de l'ordre divin qui est fréquemment représenté sous la forme chorale (θεῖος χορὸς⁵⁷) ; au point qu'un Plutarque soutient que « rien ne convient plus parfaitement à des dieux qu'une telle disposition »⁵⁸. Ainsi, ce n'était pas simplement le souverain qui était identifié à Ἥλιος mais l'ordre aulique lui-même qui, par ses modes de présentation (en chœur), l'était à l'ordonnement supérieur et parfaitement harmonieux du monde céleste.

Le chœur de l'*Hymne* servait à un double titre la gloire du monarque. D'une part, il était d'abord celui des Athéniens qui célébraient Démétrios et ses Amis : à en croire les sources l'hymne lui-même aurait été accompagné de processions de chœurs (προσοδιακοὶ χοροὶ) venus à la rencontre de Démétrios, qui dansaient et chantaient que le roi, seul vrai dieu – « alors que les autres dorm[aient] ou [étaient] absents ou n'exist[aient] pas –, faisait preuve d'une grande bienveillance à l'égard de tous⁵⁹. Ainsi une double configuration chorale se dessine : celle des Athéniens et celle du monarque et de ses Amis. Car d'autre part, le chœur était également celui des φίλοι qui, dansant autour de leur roi, chantaient eux aussi ses louanges : l'éclat du pouvoir royal en était mécaniquement rehaussé. C'est ainsi à deux niveaux que la forme chorale est ici mobilisée pour dire (et produire) le réenchâtement de sa majesté dont est l'objet Démétrios. Il faut dire que dans le chœur notamment circulaire (κύκλιος χορὸς), c'est le centre qui est sublimé et c'est vers lui que les regards se portent ; cette imagerie était déjà bien connue au IV^e siècle où Xénophon affirmait que « le chœur cyclique n'offre pas seulement un beau spectacle par lui-même, mais le centre en apparaît également beau et net (κύκλιος χορὸς οὐ μόνον αὐτὸς καλὸν θεάμα ἐστίν, ἀλλὰ καὶ τὸ μέσον αὐτοῦ καλὸν καὶ καθαρὸν φαίνεται) »⁶⁰. Placé en son cœur, l'éclat du pouvoir royal était comme élevé par les chants et les danses qui le prenaient pour objet et le faisaient *apparaître* sous un jour exceptionnel aux spectateurs – ici les Athéniens. Le chœur des amis fonctionnait ainsi comme ce que Leslie Kurke a nommé

53. Plut., *Alex.*, 37, 7.

54. M. BERGMANN, *op. cit.* n. 50, p. 40-57.

55. P. COURNARIE, *op. cit.* n. 11, p. 98-99.

56. [Arist.] *De mundo*, 399a.

57. Platon, *Phèdre*, 247a ; Plut., *Mor.*, 679e ; 1086f.

58. Plut., *Mor.*, 426a.

59. Démosth., *FGrHist*, 75 F 2 ; Plut., *Dém.*, 12.

60. Xén., *Écon.*, VIII, 20.

une « technologie de présentification (*technology of presencing*) »⁶¹, et plus particulièrement comme un dithyrambe de la figure centrale qu'est le roi. Ce n'était d'ailleurs pas inédit dans la politique visuelle de Démétrios dont Plutarque rappelle qu'il avait réuni un jour les Athéniens au théâtre et avait mis en scène, tel un acteur tragique, son apparition de façon à impressionner le public⁶². En ce sens, il ne faisait que reprendre à son compte le modèle d'Alexandre qui avait accompli la traversée de la Carmanie, en procession et en musique, en menant ses compagnons sur son char, depuis une estrade élevée et bien en vue (ὕπερ θυμέλης ἐν ὑψηλῷ καὶ περιφανεῖ)⁶³. Plus largement, les manifestations publiques (qui revêtaient à l'occasion une forme chorale) s'inscrivaient dans une stratégie de repersonnalisation et recharismatisation de l'autorité royale.

2. – GOUVERNER EN CHŒUR

DÉCIDER AU SINGULIER-PLURIEL

Comme modèle permettant de penser et de représenter l'ordonnement (τάξις) idéal de collectifs dominés par un individu mais tenus ensemble harmonieusement, le chœur offrait de dire et de réaliser l'articulation du principe d'unicité (l'État, c'est le roi ou, plutôt : les affaires du royaume, c'est l'affaire du roi [τὰ πράγματα τοῦ βασιλέως]) et d'un gouvernement idéalement et pratiquement collaboratif. Car les souverains étaient en permanence assistés de leurs Amis dans l'élaboration des décisions et dans l'administration du royaume⁶⁴. Polybe lui-même en avait bien conscience :

« Le roi [Philippe V] parla en dernier lieu (ὁ δὲ βασιλεὺς ἐπὶ πᾶσιν) – si vraiment il faut admettre que l'avis qu'il exprima alors était bien le sien (εἰ χρὴ τοῦ βασιλέως λέγειν τὰς τότε γνώμας), car il est peu probable qu'un adolescent de dix-sept ans ait été capable de trancher des questions aussi difficiles. Mais nous, qui écrivons l'histoire, nous sommes bien obligés d'attribuer au détenteur du pouvoir suprême les décisions auxquelles aboutirent ces délibérations (ἀλλ' ἡμῖν μὲν καθήκει τοῖς γράφοσι τὰς κυρούσας τὰ διαβούλια γνώμας ἀνατιθέναι τοῖς προεστῶσι τῶν ὄλων). Cela ne doit toutefois pas empêcher les lecteurs de se demander si les arguments présentés et les décisions prises n'ont pas été plus vraisemblablement inspirées par des personnes de l'entourage royal et en particulier par les confidents habituels du souverain. »⁶⁵

61. L. KURKE, « The Value of Choral... », *art. cit.* n. 13, p. 224.

62. Plut., *Dém.*, 34.

63. Plut., *Alex.*, 67, 2.

64. Du reste, lorsqu'ils parlaient de l'État, les rois hellénistiques prenaient souvent garde d'ajouter à leur personne la mention de leurs amis (et de leur armée) comme on le voit dans la lettre de Lysimaque en réponse à un décret pris par la cité de Priène (vers 286-285) : cf. C.B. WELLES, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period. A Study in Greek Epigraphy*, New Haven 1934, n° 3 ; I. Priene 15. Il s'agit de la plus ancienne référence aux Amis dans une inscription. Sur l'importance de la triade roi-amis-armée, voir M.M. AUSTIN, « Hellenistic Kings, War, and Economy », *CQ* 36, 1986, p. 450-466.

65. Pol. IV, 24, 1-3.

Quand il cherche à saisir les décisions royales, l'historien doit composer dans sa lecture de la documentation avec un biais épistémologique d'importance : lors des séances de délibération, quand le roi parle en dernier, il est difficile de déterminer précisément en quel sens, dans quelle mesure et par quels conseillers il a été influencé. De surcroît, l'écueil épistémologique est redoublé d'un obstacle historiographique tant les sources ont eu tendance « à rapatrier dans leur intellect des décisions peut-être suscitées par d'autres »⁶⁶. C'était par souci de facilité et parce que s'était imposée l'idée que l'*historical agency* était détenue exclusivement par les rois⁶⁷. Un tel biais en était rendu évident par la structure monarchique elle-même qui, à côté de l'organisation civique où l'autorité était institutionnellement partagée entre magistrats, Assemblée, Conseil, faisait la part belle au roi : celui-ci domine la hiérarchie des pouvoirs et apparaît logiquement comme celui qui décide seul ou, à tout le moins, en dernier lieu. Cependant, si la structure même de la décision rend toute quantification de l'influence difficile, ce n'est en rien impossible et il nous revient de découvrir des modes de gouvernement collectifs vers lesquels fait signe également, croit-on, le recours au schème choral par certains historiens, et dont rend compte la documentation : car même s'il est difficile de retracer la généalogie d'une décision royale, celle-ci (qui formellement relève du roi) est pourtant souvent présentée comme une décision *du* conseil ou *des* conseillers, et quand ce n'était pas le cas, il était fréquent que fût préalablement mentionné le fait que tous en étaient d'accord.

De la sorte, on propose de réévaluer à la hausse le rôle des Amis et de considérer que, sous les monarchies hellénistiques également, la prise de décision à l'unanimité constituait un horizon politique idéal⁶⁸ : tout était fait, à l'intérieur du conseil, pour que les résolutions fissent l'objet d'un consensus et il n'était pas rare que le souverain, y compris Alexandre, fût obligé de se plier à l'avis majoritaire⁶⁹. En atteste, la rareté des verbes de décision (δοκέω, *decerno*) rapportés aux seuls rois⁷⁰ à l'issue des séances du συνέδριον et, à l'inverse, la récurrence de formules exprimant, directement ou non, le caractère collectif de ces résolutions politiques, en des termes techniques que l'on rencontre dans les décrets civiques ou au sujet des décisions

66. P. COURNARIE, *op. cit.* n. 11, p. 537.

67. S.B. FERRARIO, *Historical Agency and the 'Great Man' in Classical Greece*, Cambridge 2014.

68. Pour Athènes, voir M. CANEVARO, « Majority Rule vs. Consensus: The Practice of Democratic Deliberation in the Greek Poleis » dans M. CANEVARO, A. ERSKINE, B. GRAY, J. OBER éd., *Ancient Greek History and Contemporary Social Science*, Edimbourg 2018, p. 101-156 ; *Id.*, « La délibération démocratique à l'Assemblée athénienne. Procédures et stratégies de légitimation », *Annales (HSS)*, 74, 2, 2019, p. 339-381. Sur les décisions consensuelles dans les États grecs, voir E. FLAIG, « Die spartanische Abstimmung nach der Lautstärke : Überlegungen zu Thukydides 1.87 », *Historia* 42, 1993, p. 139-44.

69. Arrien V, 28, 4 ; Pol. XXVII, 8, 1-15 (ἔδοκει τοῖς πλείοσι τῶν φίλων [...] ἡναγκάσθη) ; Tite-Live XLII, 62, 3-9 (*itaque plurimum adsensu ut conprobata est sententia*) ; Tite-Live XLII, 50, 11-51, 1 (*Geramus ergo, quando ita videtur, bellum*) ; C.B. WELLES, *op. cit.* n. 64, n° 61.

70. Pol. V, 2, 1 (Philippe V) : τῷ δὲ βασιλεὶ βουλευομένῳ μετὰ τῶν φίλων (...) ἔδοξε ; XXII, 14, 9 (Philippe V) : ἔδοξεν αὐτῷ ; *Lettre d'Attale II à Attis* (C.B. WELLES, *op. cit.* n. 64, n° 61, l. 6) : ἔδοξεν ἡμῖν ; Plut., *Eum.* 19, 1 : ἔδοξε τῷ Ἀντιγόνῳ ; Pol. V, 1, 8 (« il décida de s'appuyer sur le parti d'Aratos ») ; V, 5, 10 (il suit l'avis d'Aratos contre Léontios) ; V, 22, 8 (après délibération avec ses amis : Εἰς ἃ βλέπων ὁ Φίλιππος, καὶ βουλευσάμενος μετὰ τῶν φίλων [...] ἔκρινε) ; C.B. WELLES, *op. cit.* n. 64, n° 61, l. 20 (ἔκρινον οὖν).

prises par les Assemblées macédoniennes⁷¹ : « il a plu » (ἔδοξε)⁷², « il a plu aux Amis (ἔδοξε τοῖς φίλοις) », plus rarement « il a plu aux conseillers (ἔδοξε τοῖς συνέδροις) »⁷³ ou « il a plu au conseil (ἔδοξε τῷ συνεδρίῳ) »⁷⁴. Produisant un va-et-vient incessant entre le « je » et le « nous » (le chœur disait tantôt l'un tantôt l'autre), la figure chorale permet de rendre compte d'une configuration où les décisions étaient prises au « singulier-pluriel » selon un processus par lequel de la délibération naissait une décision à la fois unique et unanime. Les conseils royaux étaient en effet des lieux d'alternance entre le « je » (du roi, de chacun des conseillers) et le « nous » final (du roi *et* des conseillers, bref du conseil)⁷⁵. Car la fabrique des décisions était bien le fruit de processus *délibératifs*, et non simplement *consultatifs*⁷⁶ dans lesquels les Amis prenaient une part très active, quand bien même la décision était explicitement attribuée au roi. De fait, l'unanimité était souvent exprimée, tantôt implicitement⁷⁷ tantôt explicitement : *ceteris placebat*⁷⁸, *omnes decernunt*⁷⁹, οἱ τοῦ συνεδρίου πάντες⁸⁰, ἔδοξεν ὁμογνώμωνως⁸¹

71. M.B. HATZOPOULOS, *op. cit.* n. 32, p. 340. Quinte Curce, VIII, 2, 12 ; Justin, XIII, 8, 10 ; 14, 1, 1 ; Diod. XVIII, 59, 4. Il est même un certain nombre de formules qui sont utilisées ailleurs au sujet de la validation des résolutions du Sénat, de celles des συνέδρια romains, des décrets et des traités : voir Diod. XVIII, 55, 4 (τὸ κυρωθὲν δόγμα γράψαντες) ; Pol. IV, 24, 8 (ἐπικυρωθείσης ταύτης τῆς γνώμης) ; V, 49, 6 (δόξαντος δὲ τοῖς πολλοῖς puis ἐκυρώθη τὸ διαβούλιον) ; VII, 5, 6 (ἐκεκύρωτο). Voir, pour un parallèle, Diod. XVII, 9, 1 où la décision unanime des chefs thébains (πᾶσιν ἔδοξεν) est validée unanimement par le peuple (Τοῦ δὲ πλήθους ἐπικυρώσαντος τὴν γνώμην ἅπαντες) ; Pol. XVIII, 47, 11 ; XXI, 41, 10 (συνέδριον de Flamininus et des alliés) ; XXI, 32, 1 (Sénat) ; XXV, 2, 3 (traité) ; XIII, 9, 5 (Antiochos ratifie un traité). Manifestement, le roi n'était pas toujours celui qui tranchait formellement ; il arrivait que cela revînt au conseil.

72. Pol. V, 58, 9 ; VIII, 21, 3 (Antiochos III) ; Flav. Jos., *Antiquités Juives*, XII, 149 (lettre d'Antiochos III) : βουλευσαμένῳ μοι μετὰ τῶν φίλων τί δεῖν ποιεῖν, ἔδοξεν κτλ. La formule ἔδοξε αὐτοῖς apparaît également : Diod. XVIII, 55, 2 (Polyperchon) ; XX, 108, 4 (Lysimaque) ; Pol. XXVIII, 19, 1-2.

73. Diod. XVI, 60, 1 ; voir Diod. XVIII, 29, 7 : οὗτοι δὲ συνεδρεύσαντες περὶ τοῦ πολέμου διέγνωσαν. Voir Tite-Live, XXXVI, 8, 1.

74. Pol. XXVIII, 19, 2 (conseil lagide en 169). Voir, au sujet du Sénat, Pol. XXI, 2, 4 ; 14, 1. Corn. Népos, *Phoc.*, 3, 4 : « par décision du conseil (*ex consilii sententia*) au sujet du συνέδριον de Philippe Arrhidée.

75. Voir la lettre d'Attale II à Attis : C.B. WELLES, *op. cit.* n. 64, n° 61.

76. G. CORRADI, *Studi ellenistici*, Turin 1929 ; I. SAVALLI-LESTRADE, *Les philoi royaux dans l'Asie hellénistique*, Genève 1998 ; *Id.* « L'élaboration de la décision royale dans l'Orient hellénistique » dans F. PROST dir., *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Rennes 2003, p. 17-40. Et de fait les sources furent parfois tentées de mettre sur le même plan les assemblées délibérantes des cités et le conseil royal : Polybe use à leur sujet d'une terminologie commune tandis que Plutarque met sur le même plan Conseil civique et conseil royal (*Mor.*, 98a).

77. Diod. XVII, 39, 2 ; 50, 4 ; Arrien II, 14, 1-9 ; 25, 1-2 ; V, 28, 4 ; Pol. IV, 24, 8 ; V, 42, 5 ; V, 49, 6-7 ; 52, 1 ; 55, 6 ; 56, 8-9 ; 63, 4 ; 102, 2-4 ; VII, 5, 2 ; XXVII, 8, 5 ; XXVII, 8, 13-15 ; Appien, *Syr.*, 14, 59 ; Tite-Live, XXXII, 5, 7 ; XXXV, 19, 7 (*ex consilio ita discessum est ut bellum gereretur*) ; XXXV, 43, 2 ; XXXVI, 8, 1 ; XLII, 50, 11-51, 1 ; 57, 2 ; 62 1-8 ; XLIII, 22, 9-10 ; XLIV, 26, 12-27, 1. Cf. Diod. XIII, 111, 1 (Denys) ; XXII, 22, 6 (Pyrrhus) ; XXVIII, 10 ; XXXIV, 38.

78. Quinte Curce VI, 11, 10. Voir Justin XIII, 4, 13-14 (*placuit*).

79. Quinte Curce VI, 8, 15 ; VI, 11, 9-12.

80. Voir Diod. XVIII, 61, 2 ; XIX, 93, 5-6 ; XX, 113, 5 (κεκρικόντων ἀπάντων) ; Pol. XVIII, 53, 3.

81. Diod. XVIII, 25, 4.

(« unanimement ») ou ὁμοθυμαδὸν⁸² (« d'un même cœur »), ὁμολογουμένως⁸³, σὺν τῇ τῶν συνέδρων γνώμη⁸⁴ (« avec l'assentiment des conseillers »). Cette tendance unanimiste fut particulièrement prégnante sous les Diadoques où les différents chefs s'efforçaient de rechercher l'assentiment de leurs φίλοι avant de prendre leur (était-encore la leur seulement ?) décision⁸⁵ : un Polyperchon, Épimélète des rois à partir de 319, « jugeait bon de ne rien entreprendre sans l'avis de ses amis » et sans leur accord⁸⁶, tandis qu'Antigone en 316 « ne prit pas sur lui de trancher seul le sort [d'Eumène], mais en référa à son conseil (*ad consilium rettulit*) » et dut se plier à l'avis majoritaire⁸⁷. Et il est remarquable qu'en pleine guerre contre ses rivaux, en 321, lorsqu'un Perdicas arrêta d'associer ses φίλοι à ses décisions, ces derniers rejoignirent un Ptolémée⁸⁸ dont la réputation de bienveillance était bien connue et qui, à Babylone en 323, avait proposé d'élaborer un mode de gouvernement fondé sur la délibération et la majorité⁸⁹. La tendance était donc celle d'un gouvernement mis en commun à l'image du συνέδριον institué par Eumène de Cardia qui, réuni quotidiennement et donnant lieu à des résolutions prises au consensus, a conduit Diodore à l'assimiler au Conseil d'une « cité démocratique » (συνέδριον οἷόν τινας δημοκρατουμένης πόλεως)⁹⁰. Les rois hellénistiques, en dépit du fait que leur autorité était sans pareille, n'ont pas rompu avec de telles pratiques parce qu'ils étaient bien conscients, d'une part, que le conseil royal et la délibération étaient un instrument de négociation avec l'élite et de régulation de la conflictualité aulique – à l'image de ce qu'ils furent aussi à la Renaissance⁹¹ – et, d'autre part, qu'il n'était de meilleure décision que collective et unanime, fruit d'une discussion ouverte. Pour ce faire, à l'intérieur du συνέδριον, l'ordre procédural – malgré sa souplesse – était au service d'une authentique délibération, de sorte que tous les conseillers pouvaient participer aux débats et à l'élaboration des décisions – de façon différenciée, il est vrai. Cela découlait, en premier lieu, du fait que tous étaient en mesure d'agir concrètement sur les discussions. Sur ce point, les sources sont claires : la plupart du temps, c'est collectivement (c'est-à-dire indifféremment) que les

82. Pol. V, 16, 8. On ne distingue pas cette expression de celle utilisée pour les décisions de la Ligue hellénique, qui étaient prises à l'issue d'un vote (Pol. IV, 25, 5) ou de celles prises par le conseil de T. Flamininus et ses alliés (Pol. XXVII, 8, 7).

83. Pol. VII, 13, 1.

84. Diod. XVIII, 49, 4 ; la même formule est utilisée en XII, 39, 4 : « en accord avec l'avis du Conseil » (ἀπὸ τῆς τοῦ κοινοῦ συνεδρίου γνώμης).

85. Diod. XVIII, 25, 4 (Antipatros et Cratère) ; XVIII, 25, 6 (Perdicas) ; XVIII, 49, 4 (Polyperchon : τῇ τῶν συνέδρων γνώμῃ) ; XVIII, 50, 5 (Perdicas) ; XVIII, 55, 1 (Polyperchon : οὐδὲν δ' ἄνευ τῆς τῶν φίλων γνώμης) ; Diod. XIX, 14, 4 (Eumène) ; XIX, 46, 4 (Antigone) ; XIX, 93, 5-6 (Ptolémée : Πάντας οὖν συνεβούλευον) ; XX, 76 (Antigone) ; Plut., *Dém.*, 47 (Séleucos) ; Quinte Curce X, 6, 16-18 ; Justin XIII, 2, 3.

86. Diod. XVIII, 55, 1 ; 49, 4 (τῇ τῶν συνέδρων γνώμῃ).

87. Corn. Népos, *Eum.*, 12, 1-3 ; Plut., *Eum.*, 18, 6-19, 1.

88. Diod. XVIII, 33, 2-3.

89. Quinte Curce X, 6, 15.

90. Plut., *Eum.*, 13, 4-8 ; Polyen IV, 8, 2 ; Corn. Népos, *Eum.*, 7, 2-3 ; Diod. XVIII, 60, 4-6, 3 ; XIX, 15, 3-4.

91. L. PIETTRE, *Se mêler d'histoire : Conseils et jugements de l'action politique dans l'histoire-jugement*, chez Guillaume du Bellay, Martin du Bellay, Monluc et Montaigne, thèse de doctorat, 2017, p. 56-57.

souverains offraient voix au chapitre. Tantôt ils interrogeaient tout le monde à tour de rôle, tantôt ils sollicitaient, implicitement ou non, l'avis de qui voudrait le donner. Il arrivait ainsi que le souverain questionnât ses conseillers nommément, du premier au dernier, comme le fit à plusieurs reprises Antiochos III lors des délibérations portant sur la révolte de Molon (en 222-220) : « le roi ayant demandé à chacun de dire ce qu'il lui semblait bon de faire dans le cas des rebelles (κελεύσαντος τοῦ βασιλέως λέγειν ἕκαστον τὸ φαινόμενον περὶ τοῦ πῶς δεῖ χρῆσθαι τοῖς κατὰ τοὺς ἀποστάτας πράγμασι) »⁹². Les monarques s'efforçaient d'ouvrir un espace de parole accessible à tous, et invitaient leurs conseillers à parler franchement (μετὰ παρρησίας⁹³), y compris si cela impliquait de les contredire. Par exemple, lors d'une séance de son conseil réuni aux confins de l'Inde, « Alexandre invita à de nombreuses reprises qui le voudrait à parler, *s'il avait des vues opposées à ce qu'il venait de dire* (πολλάκις μὲν Ἀλέξανδρος ἐκέλευε λέγειν τὸν βουλόμενον, εἰ δὴ τις τὰ ἐνάντια τοῖς ὑπ' αὐτοῦ λεχθεῖσι γιγνώσκει) »⁹⁴. Ce n'est pas sans rappeler la formule par laquelle le héraut ouvrait les séances de l'Assemblée dans l'Athènes démocratique : « qui veut prendre la parole ? (τίς ἀγορεύειν βούλεται ;) »⁹⁵ – par cet acte était rappelée l'importance du principe d'ἰσηγορία qui constituait le ciment de la délibération démocratique et permettait, au moins idéalement, la participation de tous (*i.e.* ceux qui le désiraient) aux processus décisionnels⁹⁶.

Outre les indices d'une configuration politique déclinée au singulier-pluriel, où le singulier du roi était associé au pluriel de ses conseillers, il est d'autres preuves textuelles qui laissent à penser qu'une telle interprétation n'est pas sans fondement. Ainsi d'une terminologie récurrente employée pour qualifier les rois et leurs amis, et particulièrement les rois et leurs

92. Pol. V, 41, 6 ; cf. aussi V, 49, 1. Voir aussi : Xén., *Cyr.*, VI, 3, 17 ; VIII, 4, 9 ; VIII, 4, 13 ; Quinte Curce IV, 11, 10 ; Justin XXXI, 5, 1 ; Appien, *Syr.*, 13, 53 ; Tite-Live XXXVI, 7, 1.

93. Diod. XVII, 54, 3.

94. Arrien V, 27, 1.

95. Cf. Démosth., *Sur la Couronne*, 170.

96. M.B. Hatzopoulos (*op. cit.*, n. 32, p. 345 sq) a soutenu que l'ἰσηγορία et la παρρησία, loin d'être de simples dons royaux, avaient valeur de droits ; en tant que tels, ils conféraient sa qualité essentiellement démocratique à la relation entre rois et εἰρηνοὶ, spécialement lors des délibérations du conseil. L'historien se laisse ici tromper parce qu'il envisage la παρρησία comme un fait proprement démocratique. Or, le franc-parler avait cours également dans les monarchies – seules les tyrannies furent considérées comme étrangères à la παρρησία. De surcroît, les études récentes ont insisté sur le fait que le critère de la démocratie résidait moins dans la possibilité de parler librement que dans le contrôle et dans la pression que la société (la cité) exerçait sur les membres de son élite politique (c'est l'hypothèse développée par Vincent Azoulay dans son séminaire, tenu à l'EHESS, « Figures du politique en Grèce ancienne »). Le συνέδριον n'était pas l'Ἐκκλησία ni même le Sénat et ce en dépit des parallèles qui existaient entre les formules des rois hellénistiques et celles de l'instance romaine rapportées par exemple par Polybe (visiblement, l'historien appréhendait à l'occasion les deux organes à l'aune d'une grille de lecture délibérative où la décision était, tendanciellement, œuvre collective et unanime). Bref, délibératif, le συνέδριον l'était, démocratique, non, car les délibérations ne donnaient lieu à aucun vote, ni public ni anonyme – l'égalité de parole ne se traduisant pas par une égalité politique (un homme, une voix) –, et n'étaient pas encadrées par des procédures strictes appliquées par des individus extérieurs à la délibération elle-même (pensons au rôle des proèdres dans l'économie de l'assemblée athénienne). Le συνέδριον restait en effet la chose du roi, qui le réglait comme bon lui semblait.

conseillers : οἱ περὶ τὸν X (littéralement : « X et ceux autour de lui »), qui renvoie à un collectif (restreint ou non) centré autour d'un individu en position éminente. Le plus souvent, il s'agit d'un souverain ou d'un général, parfois d'un courtisan puissant ; or il est très fréquent que les traductions oblitèrent, à tort, la forme plurielle de l'expression au profit d'un simple singulier : οἱ περὶ τὸν Πτολεμαῖον⁹⁷ devient ainsi « Ptolémée » au lieu de « Ptolémée et ses conseillers » ou « Ptolémée et son état-major ». Or Michel Dubuisson a montré que la formule, particulièrement présente chez Diodore⁹⁸, n'est pas un emploi gratuit et rhétorique et que l'accent mis sur la principale personnalité du groupe ne doit nullement conduire à considérer que le groupe a été perdu de vue⁹⁹. Bref, οἱ περὶ τὸν X n'est jamais l'équivalent de X seul. Il s'agit véritablement d'un singulier-pluriel dont il faut rendre compte, parce que dans l'expression les deux entités sont pour ainsi dire sujet, et l'action est autant le fait de l'individu que de ceux qui l'entourent. C'est d'autant plus important que dans des monarchies hellénistiques, de type personnel, les dignitaires sont des φίλοι qui constituent l'entourage – au sens littéral – du souverain, comme l'indique Polybe (V, 9, 6) : ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ περὶ αὐτὸν φίλοι (« le roi et ses amis ») ; au point que le syntagme οἱ περὶ X (un roi) était une autre manière de dire « les amis de ». Dans ces conditions, traduire par « Ptolémée » n'équivaut pas à rendre par « Ptolémée et ceux autour de lui », et quand la formule qualifie le / les preneur(s) de décisions, la nuance devient plus essentielle encore¹⁰⁰. Ainsi, c'est au singulier-pluriel que certaines décisions sont explicitement prises comme on l'observe à propos de Lysimaque, de Ptolémée ou de Cassandre : « Cassandre et son état-major décidèrent (τοῖς δὲ περὶ Κάσανδρον ἔδοξε) »¹⁰¹.

CONSEILLERS, BANQUETEURS, CHOREUTES : MÊME COMBAT

Les banquets, qui réunissaient l'élite politique, ont pu eux aussi être représentés sur le modèle choral : « c'est directement, rappelle Plutarque, que les convives doivent communiquer entre eux, afin que le banquet soit comme un chœur (ὥσπερ χοροῦ τοῦ συμποσίου), dont le dernier des figurants puisse suivre le coryphée »¹⁰². Pensé ici sur le principe du chœur – ce qui

97. Par exemple, Diod. XX, 19, 3.

98. C. DURVYE (*Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. Tome XV : Livre X*, Paris 2018, n. 281) soutient même que cet emploi est « spécifiquement diodoréen », ce que l'on ne croit pas dans la mesure où on le rencontre fréquemment chez Polybe, spécialement au sujet du règne de Philippe V à propos des factions d'Apellès ou d'Aratos, ainsi que sous les lagides quand la cour était dominée par Sôsbios.

99. M. DUBUISSON, *Oi ἀνφί τινα, οἱ περὶ τινα. L'évolution des sens et des emplois*, Mémoire de Licence, Ann Arbor 1982, surtout p. 79-85. Plus précisément, la formule est susceptible de deux interprétations : soit elle désigne le groupe formé par les individus nommés (p. 74-76), soit elle sert à marquer le caractère proprement ouvert de l'énumération (p. 97-98).

100. Plut., *Eum.*, 1, 4 ; 6, 1 ; Diod. XVIII, 25, 3 ; XIX, 21, 1 ; XX, 19, 3 ; 76 ; 107 ; 108, 4 ; Pol. V, 63, 1-4 ; 67, 1 ; 68, 2 ; 4 ; XXVIII, 19, 1.

101. Diod. XX, 106, 5 ; cf. aussi XX, 107, 1 ; 108, 4 (Lysimaque et ses conseillers : οἱ περὶ τὸν Λυσίμαχον πυθόμενοι τὴν τῶν πολεμίων παρουσίαν συνήδρευον, βουλευόμενοι πῶς χρηστότερον εἴη τοῖς ἐπιφερομένοις κινδύνοις. ἔδοξεν οὖν αὐτοῖς) » ; Pol. V, 35, 8 ; 62, 7 (Ptolémée) ; 63, 1-4.

102. Plut., *Mor.*, 678d. Le banquet est souvent comparé à un théâtre par Plutarque : *Mor.*, 678e, 679b ; voir F. FUHRMANN, *Les images de Plutarque*, Paris 1964, p. 228-229.

peut s'expliquer par le fait qu'il s'y produisait souvent des concours choraux¹⁰³ – le banquet devait en effet viser à préserver, malgré la circulation d'opinions plurielles et diverses, l'unité et l'harmonie de la communauté des convives. La bonne organisation du banquet est ainsi parfois assimilée à celle d'un chœur car de l'accord des banqueteurs et des choreutes découle la production de liens d'amitié entre eux. Surtout, s'ils donnaient lieu à une circulation de chants et de mots plaisants, les banquets étaient également l'occasion d'échanges de conseils et de paroles qui touchaient à la sphère politique¹⁰⁴. À tel point qu'E.N. Borza a avancé que sous les Argéades le συμπόσιον a constitué un moment d'élaboration des décisions royales, à côté du συνέδριον voire à sa place : en l'absence d'un conseil royal régulier, les banquets macédoniens en auraient été un substitut quasi-constitutionnel¹⁰⁵. Même après, quand le recours au συνέδριον devint habituel, il n'était pas rare que – sur le modèle des syssyties (τὰ συσσίτια)¹⁰⁶ – les discussions portassent sur des thèmes, classiques, tels que la manière de bien gouverner, la différence entre le tyran et le roi, les façons de s'adresser à un souverain, etc. C'est ce qu'évoque, par exemple, la *Lettre d'Aristée à Philocrate* dans laquelle Ptolémée II est incité, lors d'un banquet, à ne pas mésestimer le rôle politique que pouvait revêtir ce genre de sociabilité : « en y recevant les hommes d'étude capables de suggestions utiles pour le royaume et la vie des sujets, tu ne saurais trouver concert plus harmonieux ni plus belle musique (ἐμμελέστερον ἢ μουσικώτερον οὐκ ἂν εὔροις τι τούτων) »¹⁰⁷.

Cette similitude morphologique se retrouve sur un autre aspect qui a pu justifier l'analogie chez certains de nos auteurs. Chœurs et banquets royaux, parce qu'ils étaient au service à la fois de la majesté royale et d'un sentiment communautaire, tendaient à articuler deux systèmes de normes : d'un côté, l'horizontalité propre au groupe des choreutes et des convives, de l'autre, la verticalité monarchique. Dans le sillage de la tradition commensale homérique et civique, les banquets royaux égalisaient en effet les convives, permettant alors l'échange franc de paroles et de conseils¹⁰⁸ ; c'est une idée que l'on trouve notamment formulée dès la *Cyropédie* où le jeune Cyrus s'étonne des effets de la consommation de vin sur les rapports entre le roi, Astyage, et ses συμπόται, ses co-buveurs : « Vous aviez tout à fait oublié, toi que tu étais roi et les autres que tu étais leur souverain. J'ai bien compris alors pour la première fois, à

103. Xén., *Hiéron*, VI, 2.

104. K. VÖSSING, *Mensa regia. Das Bankett beim hellenistischen König und beim römischen Kaiser*, Munich-Leipzig 2004 ; F. POWNALL, « The Symposia of Philipp II and Alexander III of Macedon. The view from Greece » dans E.D. CARNEY, D. OGDEN édés., *Philipp II and Alexander the Great: Lives and Afterlives*, Oxford 2010, p. 55-65.

105. E.N. BORZA, « The Symposium at Alexander's Court », *Archaiá Makédonia*, III, 1983, p. 45-55 ; *Id.*, *In the Shadow of Olympus: the Emergence of Macedon*, Princeton 1990, p. 241-242 ; E.D. CARNEY, « Symposia and the Macedonian Elite: the Unmixed life », *SyllClass* 18, 2007, p. 129-180.

106. P. SCHMITT-PANTEL, *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Paris 1992.

107. [Arist.], *Lettre à Philocrate*, 286. Le qualificatif ἐμμελής se rencontre chez Plutarque pour qualifier l'organisation chorale : Plut., *Mor.*, 133e ; 479a (ὥσπερ ἐμμελής χορὸς) ; 809e.

108. C'était un des principes généraux du banquet chez les Grecs. Voir P. SCHMITT-PANTEL, *op. cit.* n. 106, p. 249-252 ; O. MURRAY, « L'homme grec et les formes de socialité » dans J.-P. VERNANT dir., *L'homme grec*, Paris 1993, p. 277-318.

vous voir faire, ce qu'était l'égalité de parole (ἰσηγορία), car vous ne vous taisiez jamais »¹⁰⁹. Appréhendée ici négativement, la familiarité symposiaque, à condition de n'être pas totale, n'était pas propre aux seules royautés dans la mesure où l'ivresse et son corollaire l'ἰσηγορία « produi[saien]t un nivellement radical et une confusion toute démocratique »¹¹⁰.

Sur ce plan, les chœurs et les συμπόσια des monarques, par-delà une tradition proprement macédonienne bien identifiée par K. Vössing¹¹¹, ont aussi été informés par un certain nombre de transferts entre monde poliade et monde aulique. C'est ce qu'indique le banquet gigantesque d'Antiochos IV à Daphné en 167 : désireux de séduire les représentants des cités¹¹², le roi recréa avec force la convivialité détendue et égalitaire du συμπόσιον¹¹³, faisant montre d'une familiarité excessive et déplacée qui inspira aux historiens mépris et indignation parce qu'ils voyaient dans ce nivellement total des hiérarchies une monstruosité qui ne convenait pas à un roi – alors qu'il manifestait en réalité l'empreinte de la pression civique et le souci royal de dialoguer avec les πόλεις. « Héritiers d'une tout autre tradition symposiaque où le partage du vin n'empêch[ait] pas le maintien des hiérarchies, Polybe, Diodore ou Athénée [prirent] pour de l'intempérance ce qui [était], pour les chefs macédoniens, un véritable mode de gouvernement »¹¹⁴. Ce que ne comprirent pas les historiens, c'est qu'à l'instar du chœur royal (tantôt glorifiant, tantôt égalisant), les banquets royaux macédoniens et hellénistiques articulaient aussi différentes dimensions, la σεμνότης et l'ἀστειότης. Pour le dire grossièrement, de même que les rois avaient deux types de chœurs, de même ils avaient deux genres de banquets : les banquets intimistes où, mêlés à la foule de leurs φίλοι, ils échangeaient de manière égalitaire les mets et les mots¹¹⁵, et les banquets d'apparat où – en position d'ὄμφαλός et les places strictement assignées – s'indiquait une césure radicale entre le souverain et les banquetteurs, destinée à rehausser la figure royale. « En tant que centres de gravité de l'autoreprésentation monarchique (als Gravitationszentren monarchischer Selbstdarstellung) », ils furent ainsi des instruments essentiels de la légitimation des souverains¹¹⁶. Car, au fond, « tout le banquet

109. Xén., *Cyropédie*, I, 3, 10.

110. V. AZOULAY, « Le banquet des monarques au prisme de l'idéologie civique : entre familiarité et solennité » dans C. GRANDJEAN, CHR. HUGONOT, B. LION édés., *Le banquet du monarque dans le monde antique*, Rennes 2013, p. 53-70, ici p. 61

111. K. VÖSSING, *op. cit.* n. 104 ; F. POWNALL, « The Symposia of Philipp II and Alexander III of Macedon. The view from Greece » dans E.D. CARNEY, D. OGDEN édés., *Philipp II and Alexander the Great : Lives and Afterlives*, Oxford 2010, p. 55-65.

112. Pol. XXX, 25, 1 ; Athén. V, 194c.

113. Qui existait dans les cités mais également lors des banquets intimistes réunissant les rois et leurs compagnons.

114. V. AZOULAY, « Entre familiarité et solennité... », *art. cit.* p. 68.

115. Voir L. BRUIT-ZAIDMAN, P. SCHMITT-PANTEL, « Citer, classer, penser : à propos des repas des Grecs et des repas des autres dans le livre IV des *Deipnosophistes* d'Athénée », *AION(archeol)* 8, 1986, p. 205-206 ; L. ROMERI, *Philosophes entre mots et mets : Plutarque, Lucien et Athénée autour de la table de Platon*, Grenoble 2002, p. 274 ; L. CAPDETREY, « La "Table du roi" : une institution hellénistique ? » dans C. GRANDJEAN, C. HUGONOT, B. LION dir., *op. cit.* n. 110, p. 173-198.

116. Le banquet était ordonné de telle sorte que le roi y avait une place centrale et proéminente, dans un cadre où tout était orienté vers lui et dépendait de lui (K. VÖSSING, *Mensa regia...*, *op. cit.* n. 104, p. 114-132).

tend à un seul but : élever la position du prince »¹¹⁷. En effet, les συμπόσια, surtout de grande dimension, en fournissant une structure et un lieu propices aux interactions régulières entre le roi et l'élite, permettaient au premier d'afficher sa puissance et sa supériorité, que ce fût grâce à ses prouesses en matière de boisson, au luxe des salles de banquet ou à la richesse des festivités. Deux chœurs, deux banquets pour des situations différentes et, *in fine*, pour deux modes, différenciés mais non contradictoires, de gouvernement, suivant un gradient entre distance et proximité¹¹⁸ ; car et c'est ce qu'avait saisi Xénophon qui fit des émules, il fallait pour sauver l'autorité jouer de l'une et de l'autre et naviguer avec art entre deux eaux, celles du charisme et de la routine¹¹⁹.

Dès lors, apparaît en filigrane et par touches une communauté d'organisation, de fonctionnement (chacun est invité à donner son avis, à tour de rôle, le roi parlant le dernier¹²⁰) et de terminologie entre banquets, chœurs et conseils, et il n'est pas rare que les convives soient envisagés non seulement comme des amis s'enivrant ensemble mais comme des conseillers politiques (συμβούλους¹²¹). Sous bien des aspects, συνέδρια, chœurs et banquets royaux semblaient rejouer, selon les occasions, tout un faisceau de valeurs et de pratiques partagées par lesquelles était mise en forme la cohabitation d'une configuration asymétrique (la supériorité royale et les hiérarchies auliques) avec des modèles d'organisation, notamment macédoniens, plus horizontaux où prévalaient les principes de communauté, d'amitié et d'harmonie. À cet égard, les *Lois* de Platon offre un exemple d'une telle configuration à la cour de Cyrus qui :

« autorisait leur [ses φίλοι] franc-parler (παρησιάν) et honorait ceux qui pouvaient donner un avis (βουλευεῖν δυνατός) sur quelque matière, et quiconque aussi parmi eux était prudent (τις φρόνιμος) et de bon conseil (τιμῶντος τοὺς εἰς τι δυναμένους συμβουλευεῖν) mettait au service de tous sa compétence et sa capacité (κοινήν τὴν τοῦ φρονεῖν εἰς τὸ μέσον παρείχετο δύναμιν) ; si bien qu'en ce temps-là tout prospéra chez eux, grâce à la liberté (ἐλευθερίαν), à l'amitié (φιλίαν) et à la communauté (νοῦ κοινωνίαν) des vues. »¹²²

117. P. SCHMITT-PANTEL, « Les banquets dans les cités grecques : bilan historiographique », *DHA, Supplément 7*, 2011, p. 82.

118. V. AZOULAY, « The medo-persian Ceremonial: Xenophon, Cyrus and the King's Body » dans C.J. TUPLIN éd., *Xenophon and his World. Papers from a Conference held in Liverpool in July 1999*, Stuttgart 2004, p. 147-173, ici p. 160-163.

119. Sur cette question essentielle, voir P. COURNARIE, *op. cit.* n. 11. Alexandre, qui conserva l'institution traditionnelle du compagnonnage aristocratique (créatrice de convivialité) s'essaya même à la doubler simultanément d'une forme d'hommage à sa majesté par l'introduction de la proskynèse en 327 – ce ne fut pas sans provoquer de fortes résistances qui obligèrent le roi à revenir sur son plan : voir K. VÖSSING, « Alexandre au banquet entre amis et sujets : la proskynèse » dans C. GRANDJEAN, C. HUGONOT, B. LION dir., *op. cit.* n. 110, p. 231-260, qui soutient que la proskynèse fut réalisée non devant Alexandre mais devant le foyer, πρὸς ἐστίαν, seule manière de concilier deux principes (distance / familiarité) exclusifs en un banquet de cette nature.

120. Plut., *Mor.*, 151a ; 152b ; 152d.

121. Plut., *Mor.*, 152b.

122. Platon, *Lois*, IV, 694b.

S'y trouvent presque brouillés et comme confondus dans une communauté politique (κοινωνία) les rôles et les hiérarchies, le singulier du roi et le pluriel des Amis. Au-delà des affinités de type morphologique ou métaphorique, banquets et conseils royaux avaient en commun le fait qu'ils constituaient tous deux des espaces privilégiés de la délibération et de la fabrique si ce n'est des décisions politiques du moins des opinions au sommet de l'État¹²³. En ce sens, le chœur pourrait avoir constitué une figure opératoire offrant de représenter les pratiques politiques des rois hellénistiques qui se devaient de consulter leurs amis avant de décider, d'articuler la pluralité des opinions (et parfois le conflit) et l'unicité d'une décision unanime ou consensuelle. Bref de gouverner « en chœur ». Car de même qu'en mettant en lumière la personne royale, le chœur n'en invisibilise pas pour autant les choreutes (parfaitement identifiés), de même dans la forme οἱ περὶ τὸν X, sans être centraux les φίλοι ne sont ni absents ni inactifs. En d'autres mots, les Amis et les choreutes ne sont ni des simples flatteurs ni des godillots mais participent activement à un agir politique et cérémoniel qui était collectif.

3. – UNE CHORALITÉ NÉGATIVE : LE CHŒUR FRACTURÉ

Mais le spectacle d'un chœur uni et centré autour du roi ou mené par lui, est trop beau pour être (toujours) vrai. Car, soudé tantôt pour le meilleur (par la φιλία et les bienfaits) tantôt pour le pire (par les rivalités et la flatterie), le cercle des Amis présentait également des dysfonctionnements et des fractures qui obligent à nuancer l'impression de cohésion qui le réglait. Il faut dire que le chœur civique lui-même n'était pas exempt d'aspérités : il présentait des hiérarchies, des dissonances y étaient à l'œuvre entre ses membres et il s'intégrait dans un contexte de compétition entre chorèges. À cet égard, les pratiques chorales s'inscrivaient dans un cadre agonistique fort où prévalait la φιλονικία, et n'étaient pas seulement du côté de la paix ; entretenant des liens forts avec la στάσις¹²⁴, les chœurs devaient être considérés dans le spectre des activités collectives menant aussi à la guerre¹²⁵ car « qui honore le mieux les dieux par ses danses est le meilleur à la guerre »¹²⁶. De telles remarques méritent néanmoins d'être réinscrites au sein du processus choral lui-même. L'idéal d'harmonie consubstantiel à la forme chorale, qui a justifié son utilisation par certaines de nos sources, n'était pas en contradiction avec l'existence de rivalités et de conflits internes ou externes dans la mesure où l'enjeu du chœur était précisément de *transformer* un ensemble en tension en un tout en accord. En

123. Cela s'inscrivait dans le sillage de toute une tradition commensale héritée des temps homériques où les banquets apparaissaient déjà comme l'antichambre, le substitut ou le complément des séances du conseil.

124. V. AZOULAY, P. ISMARD, « The City in Chorus... », *art. cit.* n. 14, p. 56.

125. J.J. WINKLER, « The Ephebes' Song: *tragoidia* and *polis* », *Representations* 11, 1985, p. 26-62 ; L. CALERO RODRIGUEZ, « El coro dramático y la phalange de los hoplitas », *Philos hetairoi. Homenaje al profesor Luis M. Macía*, Madrid 2018, p. 37-44.

126. Athén. XIV, 628e.

d'autres mots, toute réflexion sur les chœurs des monarchies hellénistiques, comme sur les chœurs démocratiques, doit intégrer une dimension processuelle qui permette de comprendre le passage du dissensus au consensus, des fractures initiales à une danse et un chant à l'unisson.

Toutefois, à côté de la choralité royale *positive* que l'on vient de présenter existait une autre choralité, que l'on pourrait dire négative parce qu'elle donnait à voir les dérèglements possibles des cercles dirigeants : d'un côté, un conflit généralisé entre conseillers dont les sources rendent compte ; de l'autre, l'apparition dans ces milieux d'un discours dominant (qualifié de « flatterie ») qui avait pour seule fin la glorification du roi – et pour effet son aveuglement.

LE CHŒUR FRACTURÉ : BRISURES ET DÉCHIREMENTS

Sans rejeter le conflit dont les vertus délibératives étaient bien connues, les rois devaient s'efforcer de maintenir un certain équilibre à la cour et au conseil. Aussi, le schème choral fut mobilisé pour dire l'existence de ces tensions qui n'étaient jamais plus grandes que lorsque la communauté des φίλοι voyait s'affronter des groupes de conseillers concurrents. La conflictualité n'était pas qu'affaire individuelle mais pouvait être le fait de véritables stratégies collectives destinées à *déchirer* le cercle dirigeant. C'est ce que l'on observe à la cour d'Alexandre dans le sillage de Médéios de Larissa qui avait organisé l'élimination de ses adversaires :

« Médéios était dans le chœur des flatteurs d'Alexandre une sorte de chef d'orchestre, d'habile maître-coryphée toujours à intriguer contre les meilleurs (ἦν δ' ὁ Μήδιος τοῦ περὶ τὸν Ἀλέξανδρον χοροῦ τῶν κολάκων οἷον ἔξαρχος καὶ σοφιστῆς κορυφαῖος ἐπὶ τοὺς ἀρίστους συντεταγμένων). Il exhortait à les attaquer et déchirer (δάκνειν) hardiment, par des calomnies, enseignant que si tant est que la victime (ὁ δεδηγμένος) soigne sa blessure, la cicatrice de la calomnie demeurera. »¹²⁷

De fait, les sources rapportent l'existence d'un groupe de flatteurs qui ne se contentaient pas de chanter les louanges du roi mais qui s'attachaient à mener une guerre féroce aux autres conseillers royaux, sous la direction de Médéios et avec l'assentiment d'Alexandre : « bien qu'il fût de relations plus agréables qu'aucun autre roi et qu'il eût du charme (τᾶλλα πάντων ἡδιστος ὢν βασιλέων συνεῖναι καὶ χάριτος οὐδεμιᾶς ἀμοιρῶν) (...) [il] *laissait le champ libre à ses flatteurs, au point de mettre mal à l'aise les convives d'esprit plus délicat, qui ne voulaient ni rivaliser d'adulations ni lui marchander à leur tour les éloges*, la première attitude leur paraissant honteuse et la seconde comportant du danger »¹²⁸. Callisthène, parangon du parrhésiasite, prêtait particulièrement le flanc à la calomnie « des sophistes et des flatteurs (σοφιστὰς καὶ κόλακας) » qui supportaient mal sa réputation d'indépendance d'esprit et d'austérité (φθονούμενος δὲ διὰ τὴν δόξαν, ἔστιν ἃ καὶ καθ' αὐτοῦ τοῖς διαβάλλουσι παρεῖχε)¹²⁹. Derrière le *topos* bien connu se cachait des courtisans bien identifiés : il s'agit

127. Plut., *Mor.*, 65c-d. Je traduis.

128. Plut., *Alex.*, 23, 7.

129. Plut., *Alex.*, 53, 1-2.

d'abord de Médéios qui était un intime du roi, et dirigeait ce groupe, mais aussi de Bagoas, Agnon, Agésias, Démétrios¹³⁰, Cléon, ou encore de l'Argien Agis¹³¹ qui étaient sous ses ordres. Il est possible qu'aient fait partie de ce chœur certains des ἑταῖροι proches d'Alexandre (τοῦ δ' Ἀλεξάνδρου καὶ τῶν περὶ αὐτὸν¹³²) dont Plutarque rapporte qu'ils n'hésitaient pas, lors des banquets, à louer le roi et dénigrer Philippe et qu'ils s'en prenaient de manière générale au groupe composé des conseillers plus âgés. Pour une part hérités du cercle de Philippe II, ceux-ci étaient, unanimement selon Quinte Curce¹³³, réticents à accepter l'orientalisation du régime prônée par le roi. Ces factions s'affrontaient de manière récurrente ce qui contribuait à maintenir dans le cercle des συμβούλοι une conflictualité latente, qui explosait le plus souvent lors des banquets où, la parole étant libérée, les insultes étaient vite arrivées – comme Cleitos l'apprit à ses dépens lors du banquet de Maracande en 328.

Il n'en allait pas différemment, cent ans plus tard, à la cour antigonide de Philippe V où le chœur des flatteurs et des calomniateurs était dirigé par un des πατρικοί φίλοι, Apellès, qui « avait déjà entièrement sous la main Léontios et Mégaléas (τὸν μὲν οὖν Λεόντιον καὶ Μεγαλέαν ὑφ' αὐτὸν εἶχεν ὀλοσχερῶς) »¹³⁴ ainsi que Ptolémée et Crinon, pour ceux que l'on connaît. À la tête de ce groupe de conseillers, et en concertation avec eux, Apellès s'attaquait à ses rivaux au conseil¹³⁵ : d'une part, à Taurion et Alexandros¹³⁶ à qui en toute occasion il tendait des pièges et qu'« il déchirait (διέδακνε)¹³⁷ » à coups de blâmes, de calomnies ou de louanges hypocrites ; d'autre part, au chœur d'Aratos (οἱ δὲ περὶ τὸν Ἄρατον¹³⁸) qu'il cherchait à éliminer à tout prix et qu'il n'hésitait pas à agresser tantôt verbalement tantôt physiquement¹³⁹. Le plus souvent, c'était Apellès qui, en sa qualité de coryphée, organisait les faits et gestes (violents) de ses choreutes de manière parfaitement coordonnée, selon Polybe, afin de déchirer la communauté des conseillers royaux ; quand il n'était pas là, c'était Léontios qui prenait le relai, ainsi que l'indique la terminologie (οἱ περὶ τὸν Λεόντιον¹⁴⁰). Précisons que leurs agissements faisaient souvent irruption à l'intérieur du συνέδριον qui devenait de la sorte

130. Pour ces quatre individus, voir Plut., *Mor.*, 65d.

131. Voir Arrien IV, 9, 9 ; Plut., *Mor.*, 49b-c (flatteur qui savait manier la *παρρησία*) ; Quinte Curce VIII, 5, 8, qui le présente comme un compositeur de poèmes et un *adulator*, qui se plaisait à célébrer le caractère divin d'Alexandre.

132. Plut., *Alex.*, 50, 8-9.

133. Quinte Curce VI, 6, 9-10 : *totisque castris unus omnium sensus ac sermo erat.*

134. Pol. IV, 87, 9.

135. Pol. V, 4, 9 ; 14, 11 : « ils s'étaient engagés envers Apellès à contrecarrer toutes ses [de Philippe V] entreprises ; 16, 6 (τὰς πρὸς Ἀπελλῆν συνθήκας).

136. Respectivement chargés des affaires du Péloponnèse (ἐπὶ τῶν κατὰ Πελοπόννησον) et de la maison du roi (ἐπὶ τῆς θεραπείας) : Pol. IV, 87, 8-9.

137. C'est le même verbe qui est utilisé par Plutarque au sujet des manigances de Médéios, manière de dire le degré d'intensité de la conflictualité aulique sous l'effet de ces chœurs de conseillers.

138. Pol. V, 15, 8 ; 102, 2.

139. Pol. V, 15, 4-5 ; 25, 3. Voir Plut., *Arat.*, 48, 1 : « Apellès, Mégaléas et quelques autres courtisans calomniaient Aratos ».

140. Pol. V, 26, 1.

un haut-lieu des conflits entre conseillers¹⁴¹. À partir de 205, soit treize ans après l'élimination de la faction d'Apellès, l'affrontement entre chœurs rivaux n'avait pas disparu : désormais c'était Hérakleidès de Tarente qui, « chef de chœur des amis (κορυφαῖος τῶν φίλων) »¹⁴²,

« proférait quantité de calomnies (ψευδεῖς διαβολὰς) sur les Amis occupant de hautes fonctions. Finalement, celui-ci [le roi] devint à ce point impie qu'il fit mettre à mort les cinq principaux membres de son conseil (τοὺς πρώτους τοῦ συνεδρίου πέντε ἄνδρας). C'est pourquoi ses affaires allèrent dès lors de mal en pis. (...) Car aucun des Amis n'osait plus user de franchise (Οὐκέτι γὰρ οὐδεὶς ἐτόλμα τῶν φίλων ἔχειν παρρησίαν) ni reprocher au roi sa folie, attendu qu'ils redoutaient son impulsivité. Philippe était, à côté de son avidité, d'une telle arrogance dans le succès qu'il faisait périr sans jugement ses Amis (ὥστε τοὺς μὲν φίλους ἀκρίτως ἀποσφάζει). »¹⁴³

La parole calomnieuse, en fragilisant les positions de chacun et en exacerbant les tensions, détruit le groupe en instillant de la polyphonie et de la désunion dans un tout supposément en accord ; car « les amis et les familiers, comme un chœur bien réglé, ne font, ne disent, ne pensent rien à contretemps (καὶ φίλοι καὶ συνήθεις ὥσπερ ἔμμελης χορὸς οὐθὲν οὔτε πρᾶσσοισιν ἐναντίον οὔτε λέγουσιν ἢ φρονοῦσιν) : “mais dans la désunion, le pire scélérat trouve sa part d'honneur”, esclave calomniateur, flatteur qui s'est glissé du dehors, concitoyen envieux »¹⁴⁴. Si Hérakleidès est présenté dans la documentation comme un électron libre, figure même du favori du roi¹⁴⁵, sa trajectoire ne laisse pas de doute : arrivé en 210 auprès de Philippe V, il avait intégré à partir de 205 le groupe de ses amis. Désormais haut placé à la cour, il a fini par réunir autour de lui des alliés qui profitaient de la faveur dont il jouissait auprès du souverain pour se faire une place.

Les règnes d'Alexandre et de Philippe V auraient ainsi abrité des conflits entre groupes bien formés que certaines sources, tardives il est vrai, ont appréhendés à travers la métaphore chorale. Dès lors, serait-ce une spécificité antigonide ? Si l'analogie avec le chœur ne se rencontre pas à propos des autres monarchies, il n'en reste pas moins que ce type de configuration (un groupe de conseillers dirigé de manière coordonnée par un φίλος haut placé, et visant le conflit) était largement partagé. On la rencontre en effet également sous les Séleucides, au début du règne d'Antiochos III, où le premier-ministre Hermias disposait d'une faction qu'il dirigeait de main de maître et qu'il utilisait contre ses rivaux, au premier rang desquels Épigénès, Zeuxis et Apollophonès. Le roi lui-même, rapporte Polybe, était cerné par le chœur composé des hommes d'Hermias qui, « dans sa malignité avait fait en sorte qu'Antiochos fût entouré par tout un monde d'officiers de la maison royale, de gardes et de courtisans qui le paralysaient [et faisaient] qu'il n'était plus son propre maître (περιεχόμενος δὲ

141. Cf. Pol. V, 15, 6-9.

142. Polyen, *Hist. Var.*, V, 17, 2.

143. Diod. XXVIII, 2-3.

144. Plut., *Mor.*, 479a.

145. H. CHAUSSERIE-LAPRÉE, « Les rois et leurs favoris. Contrôle et recomposition des cercles du pouvoir à l'époque hellénistique » (à paraître aux PUR).

καὶ προκατειλημμένος οικονομίαις καὶ φυλακαῖς καὶ θεραπείαις ὑπὸ τῆς Ἑρμείου κακοηθείας οὐκ ἦν αὐτοῦ κύριος) »¹⁴⁶. Dans la monarchie lagide, le cercle des conseillers était plus encore organisé autour de factions : sous Ptolémée V, pensons au parti d'Aristoménès (οἱ περὶ τὸν Ἀριστομένην) qui livra une guerre sans merci à la faction des Étoliens dirigée par Scopas ; avant lui, sous Ptolémée IV, c'est Sôsibios qui se se trouvait à la tête d'un groupe de courtisans (οἱ δὲ περὶ τὸν Σωσίβιον¹⁴⁷) dont il utilisait les services pour mieux discréditer ses rivaux.

Dans les cas de Médéios et Hérakleidès, Plutarque et Polyen réinvestissent la structure du chœur pour en faire non plus une image d'harmonie ou un élément de la glorification royale mais l'instrument et le lieu du conflit : dans les sphères du pouvoir, supposément marquées par la φιλία et l'égalité mais en réalité parcourues par des intérêts et des stratégies diverses autant que divergentes, le glissement est toujours possible vers la dissension. Celle-ci peut même surgir de cela (le chœur) qui, du moins selon une certaine tradition (Platon et Xénophon en tête), était censé en être la négation. Pour autant, à y regarder de plus près, on trouve déployé ici l'un des aspects essentiels du schème choral : sa dimension également hiérarchique (Médéios, Hérakleidès, Hermias, Scopas, Aristoménès et Sôsibios dirigent chacun un chœur de φίλοι qui leur sont affidés) et conflictuelle, dont les Grecs avaient précisément conscience. Dans cette perspective le schème choral disait la nature d'un écosystème curial qui était aussi marqué par une « *competitive ecology of position* »¹⁴⁸. Et ces luttes d'influence ne s'arrêtaient bien sûr pas aux portes du conseil royal, mais lui-même était le lieu d'oppositions virulentes entre groupes opposés et bien constitués. C'est ainsi que chez Polybe, à de nombreuses reprises la délibération mettait aux prises deux camps : celui d'Apellès contre celui d'Aratos¹⁴⁹, celui de Démétrios de Pharos contre celui d'Aratos, celui de Persée contre celui de Démétrios. Ce qu'il faut voir, c'est que les divergences voire les affrontements entre conseillers et φίλοι n'étaient pas de simples anomalies (ἀνωμαλία) dans le tissu uni (ὁμαλός) de la communauté aulique : car, et c'est une chose que Platon avait vue, « si la politique est tissage, l'accroc fait d'une certaine façon partie intégrante de la conception même du tissu »¹⁵⁰, envisagé dès lors dans une perspective proprement dynamique. Cela valait, toutes proportions gardées, pour la communauté politique des cités et celle des monarchies – même si cette dernière était bien davantage homogène –, et il revenait donc aux rois, dans un contexte où pouvaient s'affronter des « chœurs » de conseillers opposés, de tout faire pour harmoniser l'ensemble de leur

146. Pol. V, 50, 5.

147. Pol. V, 35, 5.

148. J. MA, « Court, King, and Power in Antigonid Macedonia » dans R.J. LANE FOX éd., *Brill's Companion to Ancient Macedon Studies in the Archaeology and History of Macedon, 650 BC - 300 AD*, Leyde 2011, p. 536.

149. Pol. V, 4, 13.

150. V. AZOULAY, « Repolitiser la cité grecque trente ans après », *Annales (HSS)* 69, 3, 2014, p. 689-719 ; N. LORAUX, *op. cit.* n. 22, p. 91.

état-major. Accorder les groupes pour créer un chœur unique, centré autour du roi et dirigé par lui : tel était le but de la délibération ouverte dont il était le grand ordonnateur en même temps que le garant.

Si l'élite dirigeante était marquée par la pluralité, ce ne constituait pas pour autant un problème tant que perdurait la possibilité, aux banquets ou au conseil, d'accorder entre eux tous les conseillers. Néanmoins, dès lors que les chœurs pluriels se dotaient eux-mêmes de conseils (συνέδρια), l'unité était menacée, ainsi qu'on le voit à la cour lagide de Ptolémée V à propos de Scopas « qui réunissait ses amis chez lui et tenait avec eux des conciliabules (αὐτὸν οἱ περὶ τὸν Ἀριστομένην συναθροίζοντα τοὺς φίλους εἰς τὴν ἰδίαν οἰκίαν καὶ συνεδρεῦοντα μετὰ τούτων) ». Convoqué devant le conseil royal, il refusa de s'y rendre (donc de réintégrer la communauté des φίλοι dirigée par le roi) avant d'y être contraint, jugé et condamné à l'unanimité¹⁵¹. Que la faction de Scopas organisât ses propres conseils, c'était impardonnable car cet acte de sécession (qui justifiait toutes les peurs : conspiration, révolution de palais¹⁵²) portait symboliquement atteinte de manière irrémédiable à l'unité et à l'intégrité du cercle dirigeant organisé autour du roi, et par le roi. Pluralité des groupes au sein du conseil royal, oui, pluralité des conseils, non. Car contrairement au modèle choral démocratique athénien, le chœur royal était pensé, en dernier lieu, sur le principe de l'unicité qu'il fallait à tout prix préserver¹⁵³, et les rois ne craignaient rien de plus que l'émergence d'une « autre cour (*alteram regiam*) » dans leur cour¹⁵⁴.

151. Pol. XVIII, 53, 3 et 6.

152. Car c'est, le plus souvent, de l'intérieur du palais que survenaient les complots et les révoltes, à l'instar de la conspiration initiée en Égypte en 168 par Dionysios Pétozarapis, « un des amis de Ptolémée [VI] » qui « tenta de s'approprier les affaires de l'État » en soulevant la foule alexandrine (Diod. XXXI, 15a. Voir sur cette révolte A.-E. VEÏSSE, *Les « révoltes égyptiennes ». Recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III à la conquête romaine*, Louvain 2004, p. 28-45). D'après Diodore, ce coup tenté contre la dynastie lagide avait été rendu possible par le statut de Dionysios qui « jouissait de beaucoup de crédit parmi les gens de la cour » et qui « méprisait l'un et l'autre rois à cause de leur âge et de leur inexpérience » (*Ibid.*). Il faut dire que Ptolémée VI était âgé de 15 à 18 ans et Ptolémée III de 12 à 15 ans : pour les dates de naissance des deux rois, voir B. LEGRAS, *Néotés. Recherches sur les jeunes Grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine*, Genève 1999, p. 113-115. Sur la question des menaces qui, depuis l'intérieur, pesaient assez lourdement sur les rois, voir I. SAVALLI-LESTRADE, « Rumeurs et silences autour de la mort des rois hellénistiques » dans B. BOISSAVIT-CAMUS, FR. CHAUSSON, H. INGLEBERT édés., *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen-Âge*, Paris 2003, p. 65-82 : « la mort criminelle ou punitive témoigne elle aussi, plus encore que la mort guerrière, de la faiblesse du roi. La violence n'est que rarement le fruit du hasard. Ses auteurs sont des "amis" las d'un roi sans autorité sur l'armée (Séleucos III) ou opposés à sa politique (Ptolémée V), des officiers ne reconnaissant plus la légitimité du roi (Démétrios II), des rois, enfin, supprimant des rivaux potentiels (Antiochos IV éliminant son corégent Antiochos, Cléopâtre VII faisant de même avec ses frères et sœurs, etc.). (...) Le danger vient donc surtout de l'intérieur de la cour » (p. 68).

153. Si Apellès fut condamné à mort, c'est aussi parce qu'il avait osé concurrencer de manière trop ostensible le βασιλικός χορός, en prétendant « tout diriger selon sa volonté » (Pol. V, 26, 7-11).

154. Tite-Live XXXIX, 53, 7 ; cf. Justin XIII, 4, 13-14.

On l'a dit et redit : le conflit n'était pas rejeté, il constituait une des faces du politique dans les monarchies hellénistiques, à la condition toutefois d'être contrôlé et de servir les intérêts du roi et de la communauté représentée par l'unanimité ou, plutôt, le consensus *apparent*¹⁵⁵. Le conflit devenait hautement problématique quand les rivalités et les divergences étaient telles que l'intérêt commun (περὶ τοῦ κοινοῦ συμφέροντος¹⁵⁶) était perdu de vue, et que du dissensus initial n'émergeait pas du consensus¹⁵⁷. Or, c'est quelque chose que les sources ont manifestement senti, sans pour autant le thématiser. En effet, à la cour antigonide, si le chœur d'Apellès a fait à ce point l'objet d'une légende noire de la part de l'historiographie, ce n'est pas seulement sous l'influence des *Mémoires* d'Aratos¹⁵⁸ ; c'est aussi parce qu'il avait poussé le conflit si loin qu'aucune communauté n'était possible à partir de la division. C'est un aspect dont rend compte en particulier Polybe lorsqu'il rapporte les agissements de la faction de Léontios et Mégaléas : au cours d'un banquet royal, incapables de partager la joie des convives, ces dignitaires éveillèrent d'abord les soupçons du roi, puis se trahirent quand, « forcés de faire chorus » (ἀναγκασθέντες συμπεριφέρεσθαι), ils s'y refusèrent ; ils poussèrent même l'audace jusqu'à s'en prendre verbalement et physiquement à Aratos, produisant « tumulte et agitation (θόρυβος καὶ κίνημα)¹⁵⁹ dans le groupe des amis. Leur réintégration n'étant plus possible, leur élimination était inéluctable : ils furent condamnés, à l'unanimité, par le conseil des amis transformé en cour de justice¹⁶⁰, avant d'être exécutés.

LE CHŒUR AVEUGLANT DES FLATTEURS

L'image du chœur était également mobilisée pour exprimer un autre des aspects des cours royales hellénistiques : la prédominance supposée de la flatterie (κολακεία) dans l'entourage des rois. C'est ce que l'on voit avec Médéios de Larissa qui est présenté comme le chef d'orchestre du chœur des flatteurs d'Alexandre (χοροῦ τῶν κολάκων κορυφαῖος). Ailleurs, Plutarque énonce un jugement à portée générale selon lequel « comme les tragédiens, [les rois] ont besoin d'un chœur d'amis qui chantent avec eux et d'un théâtre qui les applaudisse »¹⁶¹. Ici, le moraliste place la choralité monarchique sous le signe de l'unicité : il n'y a qu'un chœur, et chacun des φίλοι chante avec le roi, pour ainsi dire d'une même voix. Une telle configuration

155. Voir PH. URFALINO, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Revue européenne des sciences sociales*, 45- 1, 2007, p. 47-70. Telle est l'idée que nous défendons dans notre thèse de doctorat en cours de rédaction. Sur la délibération et le consensus comme impératifs en d'autres lieux et d'autres temps, voir E. TERRAY, « Un anthropologue africaniste devant la cité grecque », *Opus* 6-8, 1987-1989, p. 13-25 ; *Id.*, « Le débat politique dans les royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Enjeux et formes », *Revue française de science politique* 38-5, 1988, p. 720-731.

156. Voir Plut., *Eum.*, 6, 1 ; 13, 8 ; Pol. XXVIII, 19, 1-2.

157. Voir Diod. XIX, 15, 3-4.

158. À ce sujet, voir R.M. ERRINGTON, « Philip V, Aratus, and the "Conspiracy of Apelles" », *Historia* 16-1, 1967, p. 19-36.

159. Pol. V, 14, 8-15, 9.

160. Pol. V, 16, 6-8 : οἱ περὶ τὸν Μεγαλέαν κατεκρίθησαν ὁμοθυμαδὸν ὑπὸ τῶν φίλων.

161. Plut., *Mor.*, 63a.

fait écho à l'une des réalités mises en évidence par l'historiographie : l'existence, à la cour, d'un cortège de flatteurs dont l'intérêt était de parler *πρός ἡδονήν*, pour faire plaisir, et de s'écarter le moins possible, dans leurs conseils, des manières de penser de leur souverain. On rejoint là, par son versant négatif, l'idée de la cohésion et de l'homogénéité qui doivent régner à la cour. Si celles-ci apparaissent comme une condition nécessaire mais non suffisante pour la délibération, lorsqu'elles deviennent trop fortes et prennent la forme de la flatterie, elles s'avèrent politiquement désastreuses. Du reste, l'image du chœur n'était pas anodine : véhiculant les valeurs d'harmonie et de consensus, elle permettait de décrire des configurations sociales et politiques d'où était bannie toute voix dissonante. Évidemment, la discorde et le conflit étaient, on l'a vu, un problème bien réel pour l'équilibre de la cour et du cercle des conseillers. Cependant, parce que le réel n'est pas à une complexité près, si la discorde menaçait et devait être évitée, dans le même temps la dissonance était également une nécessité et toutes les sources ont insisté sur le fait que son absence produisait la ruine des royaumes. Les φίλοι devaient bien sûr partager des valeurs et des intérêts communs, mais une trop grande homogénéité cognitive et de comportement était funeste. À cet égard, dans la documentation le flatteur fut la figure par excellence de ce Semblable qui était, paradoxalement, aussi nécessaire à l'économie de la cour que dangereux.

Plus encore, il est un élément que l'on doit noter : comme on le voit avec l'*Hymne ithyphallique* ou avec Médéios de Larissa et Hérakleidès de Tarente, le roi apparaît à chaque fois en quelque sorte relégué par les chœurs qui tiennent le premier rôle – dirigés, même, dans le cas de Médéios et Hérakleidès, par deux Amis en position de coryphées. Ce n'est plus le roi qui, comme Persée dans la *Vie de Paul-Émile*, mène le chœur de ses amis, mais les sources insistent sur l'action des chœurs toujours tournée vers le monarque dont il s'agit de chanter les louanges tout en le privant des conseillers les meilleurs et les plus francs. Une telle configuration peut avoir symbolisé « le dysfonctionnement majeur du cercle dirigeant, miné par la flatterie »¹⁶². Plus précisément la métaphore du chœur, associée aux κόλακες, disait peut-être l'enfermement dont était victime, d'une part, le roi cerné par ses φίλοι-flatteurs, d'autre part le cercle aulique lui-même, déconnecté de la réalité à force de ne porter ses regards que vers la figure royale. En d'autres mots, « entouré de ceux qui figurent sa propre gloire, le souverain peut se perdre dans le miroir déformant qu'on lui tend et, là encore, on pourrait trouver de nombreux parallèles structurellement similaires. La tension y est toujours la même entre le chœur des flatteurs comme organe d'ostentation nécessaire aux monarchies, figure paradoxale de la solitude du pouvoir, mais aussi la cause de sa ruine. Ou encore, *le chœur incarne la faille gnoséologique des royautés* »¹⁶³.

162. P. COURNARIE, *op. cit.* n. 11, p. 432.

163. *Ibid.* p. 434-435 (je souligne). C'est peut-être le même schéma dont rend compte Plutarque dans ses *Préceptes politiques* au sujet de Cléon qui, au moment d'embrasser la carrière politique, aurait rompu avec ses cercles d'amis : « Mais il aurait mieux fait de chasser de son âme le goût de l'argent et des querelles. Lorsqu'il eut chassé ses amis "cent têtes de maudits flatteurs *en cercle* le léchaient", massés autour de lui (ἐκατὸν δὲ κύκλῳ κεφαλαὶ κολάκων οἰμωζομένων ἐλιγμῶντο περὶ αὐτόν, ὡς οἱ κωμικοὶ λέγουσι) » (Plut., *Mor.*, 806f-807a).

En effet, comment bien décider quand on ne sait pas, et comment savoir quand tous conseillent ce que l'on veut entendre ? Bref, le problème moral (la corruption par la flatterie) devient un problème politique et c'est en ce sens que la *κολακεία* a tant intéressé les historiens : car les rois se sont plu à se doter de flatteurs, à l'image de Denys qui, sur le modèle de Dionysos, était entouré de *Διονυσοκόλακες*¹⁶⁴ ou d'Alexandre qui disposait de ses propres *Ἀλεξανδροκόλακες*¹⁶⁵. Cernés par leur appareil de pouvoir et conseillés par des φίλοι transformés en flatteurs, les rois étaient comme aveuglés vis-à-vis du réel : nombre d'anecdotes à valeur édifiante rappelaient que l'accès à la vérité et aux réalités de leur royaume dépendait soit de conseillers étrangers au monde aulique soit de confrontations directes, et souvent anonymes, avec l'extérieur¹⁶⁶.

En déplaçant l'image du chœur du cercle des φίλοι à celui des flatteurs, Plutarque met aussi en lumière la perception qu'il avait de l'entourage des princes : parce que celui-ci n'était plus tenu par une véritable *amicitia* – qui était devenue un simple mot, en particulier à l'époque impériale –, la flatterie devait déjà être le langage naturel des monarchies hellénistiques¹⁶⁷. Pour le dire simplement, élevés par les mots complaisants de leurs Amis, les rois se seraient crus plus beaux qu'ils n'étaient : c'est manifeste dans l'*Hymne à Démétrios* où celui-ci est élevé au rang de divinité, et assimilé à Dionysos, sans que la chose soit perçue en mauvaise part. Car le chœur des amis s'inscrivait ici dans un cadre cérémoniel (l'entrée de Démétrios dans Athènes) régi par l'exigence de solennité. Cependant, il existe un pendant négatif à ce chœur qui n'est autre que le chœur des flatteurs d'Alexandre dirigé par Médéios de Larissa. Lorsqu'il le présente, Plutarque n'a pas pour seul but de rappeler la guerre que se livraient les *αὐλικοί* à la cour – manière de dire que derrière l'harmonie affichée par la configuration chorale se tramait toujours la réalité d'une conflictualité tantôt latente tantôt exacerbée. L'association

164. Athén. VI, 249f, X, 435e. Cf. Arist., *Rhét.*, III, 2, 1405a23 ; Athén. VI, 254b ; Diogène Laërce X, 8 ; Alciph. III, 12, 5.

165. Charès *apud* Athén. XII, 538f [= *FGrHist* 125 F 4].

166. Tite-Live XL, 8, 4, à propos de Philippe V qui, au moment de juger ses fils rivaux, fit appel à deux amis « qui ne fréquentaient plus que rarement le palais, afin de les avoir pour conseillers (*infrequentes iam in regia, Lysimachum et Onomastum, accersit quos in consilio haberet*) » ; à la fin de son règne, Philippe est totalement isolé au milieu de φίλοι qui servent les intérêts de Persée (Pol. XXIII, 7, 7 ; Tite-Live XL, 21, 9-10) ; voir aussi le décret samien en l'honneur de Boulagoras (*SEG* I, 366) envoyé en ambassade auprès d'Antiochos II, vers 243/242 : lors de son entrevue, il obtint la restitution des biens immeubles injustement confisqués par certains des plus illustres Amis, après s'être opposé fermement à eux (l. 12-13) devant le roi qui n'était pas au courant ; Plut., *Mor.*, 184d-e, à propos d'Antiochos IX qui dut attendre d'être séparé de ses amis pour entendre, pour la première fois, « des paroles de vérité à son sujet » ; Arist., *Constitution des Athéniens*, XVI, 4-6 rapportant la rencontre célèbre entre Pisistrate et un paysan-parrhésiasite.

167. Sur la place croissante de la critique de l'adulation et de l'exaltation de la liberté de parole chez les intellectuels grecs ou latins du Haut-Empire, voir A. MOMIGLIANO, « *La libertà di parola nel mondo antico* », *RSI* 83, 1971, p. 499-524 ; T. SPAWFORTH, « The Court of Alexander the Great between Europe and Asia » dans A.J.S. SPAWFORTH éd., *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge 2007, p. 82-120 ; I. SAVALLI-LESTRADE, *Les philoi royaux...*, *op. cit.* n. 76, p. 349-350.

privilegiée du chœur et de la flatterie était également une façon pour le moraliste de mettre en lumière les effets dévastateurs, car désaccordants, de la *κολακεία* sur les rois et sur leurs manières de gouverner.

« Or Alexandre, rongé par ces cicatrices, ou plutôt par cette gangrène et ces chancres, a fait mettre à mort Callisthène, Parménion aussi bien que Philotas, et s'est s'abandonné sans réserve aux Agnon, Bagoas, Agésias, Démétrios et à leurs pièges *en les laissant l'adorer à genoux, le parer et le remodeler comme on fait d'une statue barbare*. (καταστολιζόμενον και ἀναπλαττόμενον ὑπ' αὐτῶν ὥσπερ ἄγαλμα βαρβαρικόν). »¹⁶⁸

D'Alexandre à Démétrios, les effets sont les mêmes, en apparence. Par l'action de leur chœur respectif tous deux sont assimilés à des dieux parce que tous deux sont comme façonnés par le dispositif choral de leurs Amis. Et à Démétrios dont le chœur dit « nous te voyons présent, non de bois ni de pierre, mais bien réel (σὲ δὲ παρόνθ' ὀρώμεν, οὐ ξύλινον οὐδὲ λίθινον, ἀλλ' ἀληθινόν) »¹⁶⁹ pourrait correspondre un Alexandre transformé en ἄγαλμα par les flatteries de ses compagnons. Toutefois, dans le cas de l'Argéade, la chose est appréhendée négativement et vise à souligner le rôle des chœurs non pas dans la construction de la majesté royale, mais dans sa corruption. On aurait ainsi deux chœurs, l'un positif, l'autre négatif. Toutefois, à y regarder de plus près, chaque chœur – parce qu'il constitue un système que l'on pourrait dire métastable, en équilibre ou déséquilibre permanent¹⁷⁰ – porte en lui ces dysfonctionnements, à l'état potentiel. Il suffit, pour s'en assurer, de rappeler que Démétrios Poliorcète ne fut pas moins corrompu par son entourage qu'Alexandre – lequel a fait figure de modèle dans l'historiographie. On connaît ainsi un Kynaitos, flatteur de Démétrios, qui « lorsqu'il eut épuisé toute flatterie à son endroit, loua Démétrios accablé de toux, parce qu'il crachait avec harmonie »¹⁷¹. Des anecdotes de ce genre, qui pullulent chez Athénée, se rencontrent aussi à propos de Denys de Syracuse¹⁷² ou de Philippe II¹⁷³ dont des flatteurs imitaient et célébraient tous les faits et gestes, y compris les plus indignes. Loué par ses *κόλακες*, le tyran à moitié aveugle en venait même à croire l'incroyable : qu'il avait une vue de lynx¹⁷⁴ ! Et Plutarque d'ajouter, au sujet de Démétrios, qu'à force d'être la cible des flagorneries de ses *κόλακες* et

168. Plut., *Mor.*, 65c-d. Je traduis.

169. Douris *apud* Athén. VI, 253 f [= *FGrHist* 76 F 13]. Je traduis.

170. Nous reprenons cette idée au travail de G. Simondon, spécialement dans sa thèse d'État intitulée *L'individuation à la lumière des notions de formes et d'information*, Paris, 2005

171. Lucien, *Pro imagin.* 20, 31-35.

172. Athén. VI, 249e-f ; 250e.

173. Athén. VI, 248f.

174. Voir Athén. VI, 249e-f : « Denys (...) avait aussi beaucoup de flatteurs, que la plupart des gens appelaient précisément des "flatte-Denys". Lors du repas, ces gens faisaient semblant de ne pas voir clair, car Denys n'avait pas la vue perçante, et ils tâtaient comme des aveugles ce qui leur était servi jusqu'à ce que Denys amenât leurs mains vers les récipients ».

de ses παράσιτοι, c'est son esprit qui fut gâté (προσδιέφθειραν αὐτὸν [...] τὴν διάνοιαν¹⁷⁵). Le moraliste rapporte du reste qu'en créant de la distance avec ses sujets, sa conduite ostentatoire et théâtrale heurtait les Macédoniens qui « n'y étaient pas habitués (ἀήθεις) »¹⁷⁶.

De la sorte, s'il importait que le roi fût célébré par ses Amis, en particulier dans les moments solennels – manière de réenchanter le charisme royal –, cela devait s'inscrire dans une logique des occasions et des situations. Constamment célébré, le souverain finit par s'oublier et s'avère incapable de gouverner dès lors qu'il ne supporte plus les critiques de celui qui est identifié comme un parrhésiasite. C'est encore une fois un *topos* qu'on rencontre tout le temps et partout. Alors que durant ses premières années de règne il savait faire droit au franc-parler de ses conseillers, l'esprit finalement corrompu par les flatteries de ses courtisans (ὕπὸ τῶν κολακευόντων διαφθαρεῖς τὴν ψυχὴν), Ptolémée V en vint à mettre à mort son tuteur et conseiller Aristoménès, « parce qu'il usait de franchise (παρρησιαζομένον) »¹⁷⁷, et faillit perdre son trône¹⁷⁸. Car c'est le fonds de commerce du flatteur et du parasite que d'interdire la moindre dissonance dans l'entourage des rois ainsi que le rappelle l'auteur des *Deipnosophistes* :

« Et voici ce qu'[Épicharme] fait dire à un parasite, en réponse à quelqu'un qui le questionne : “je mange avec qui veut, il suffit qu'on m'invite. Je suis aimable, je fais beaucoup rire et complimente mon hôte ; et si quelqu'un s'avise de le contredire, j'insulte l'individu et me mets en colère”. »¹⁷⁹

Flatteurs et parasites étaient ainsi, à la cour, les garants d'une homophonie¹⁸⁰ qui, poussée à l'extrême et donnée *a priori*, tantôt stérilisait le pouvoir en le rendant incapable d'agir, tantôt le corrompait et le détruisait – surtout quand ces flatteurs siégeaient au conseil¹⁸¹. Par ailleurs, l'identification ponctuelle des cercles dirigeants à des chœurs de flatteurs s'inscrivait dans la perception qu'en avaient les cités et les historiens : ceux-ci n'ont eu de cesse de rappeler à quel point le monde aulique était homogène, homophone et régi par des normes de comportement et de langage spécifiques, dont l'intérêt était la seule glorification du souverain et qui produisaient et accentuaient la césure entre la cour et l'extérieur. Cela permettait ainsi de mettre à distance, tout en en faisant la critique, un βίος αὐλικός incompatible avec les standards civiques

175. Plut., *Dém.*, 13, 3 ; Athén. VI, 255-c-d.

176. Plut., *Dém.*, 42, 1.

177. Diod. XXVIII, 15.

178. Voir Pol. XIII, 4, 4 ; Athén. VI, 251d-e ; Diod. XXVI, 21 ; XXVIII, 2 ; Diph. *apud* Athén. VI, 254e.

179. Épich. *apud* Athén. VI, 235f (trad. B. LOUYEST). Diod. XXVI, 22 ; XXVIII, 3 ; 15.

180. Athén. VI, 257d ; cf. Plut., *Mor.*, 55d : « le flatteur, accoutumé à ne faire entendre que des sons agréables et des paroles de complaisance, à partir d'un seul registre musical, ne connaît ni un geste d'opposition, ni une parole contrariante, mais il accompagne la volonté qui se manifeste, parlant et chantant toujours à l'unisson (συνάδων ἀεὶ καὶ συμφεγγόμενος) » ; sur cette métaphore, voir F. FUHRMANN, *op. cit.* n. 102, p. 78, n. 5.

181. Théop. *apud* Athén. VI, 260a.

définissant le βίος πολιτικός ou l'*animus civilis* caractéristiques du monde des cités¹⁸². C'est ce que rapporte notamment Tite-Live à propos des φίλοι-choreutes de Persée qui « avaient tous la manière de vivre et les vêtements d'un roi, aucun l'état d'esprit d'un citoyen, n'admettant ni l'obéissance aux lois ni l'égalité qu'implique la liberté (*regius omnibus uictus uestitusque, nulli ciuilis animus, neque legum neque libertatis aequae patiens*) »¹⁸³. Façonnés par le système curial, compris en ce sens comme un « dispositif », les courtisans finissaient par penser, parler et se comporter de la même manière, selon des standards et des normes partagées et centrées sur l'obtention de la faveur royale. On touche ici du doigt une idée qui était déjà ancienne tant, au IV^e siècle, le champ intellectuel athénien notamment a insisté sur l'originalité déplorable des entourages royaux et tyranniques. C'est ce que savait bien Isocrate qui, dans sa lettre à Philippe, rappelait déjà les dangers de l'homophonie et de l'idéologie – certes, pour mieux se faire entendre : « Voyant les maux que produisit la guerre entre toi et mon pays au sujet d'Amphipolis, j'avais entrepris d'*exposer des arguments qui ne ressemblent en rien à ceux de tes compagnons ni à ceux des orateurs de chez nous, mais qui au contraire s'écartent le plus possible de leur état d'esprit. Ceux-ci, en effet, vous excitaient à la guerre en parlant dans le sens de vos désirs* (συναγορεύοντες ταῖς ἐπιθυμίαις ὑμῶν) »¹⁸⁴. Le partage de valeurs et d'idées communes couplé au désir d'agir et de parler pour plaire étaient le danger principal d'un chœur royal fonctionnant à l'unisson ; c'est un aspect que tous les historiens ont noté, et qu'ils ont systématiquement appliqué à la cour des tyrans ou du Grand Roi, comme pour montrer les défauts que présente mécaniquement un système de pouvoir despotique et à ce point asymétrique qu'il empêche toute liberté et tout franc-parler¹⁸⁵. Les rois grecs n'étaient pas à l'abri et nombre d'entre eux furent, rapporte-t-on, rendus fous ou tyranniques sous l'effet des flatteries de leurs Amis. Dès lors, pour garantir le salut de leur royaume, il leur revenait de faire droit à des paroles *autres*, auxquelles les Anciens ont donné le doux nom de παρρησία : le parrhésiate, figure topique de la dissonance, fut valorisé parce qu'il introduisait de la diversité dans un milieu aulique tendanciellement trop homophone.

182. I. SAVALLI-LESTRADE, « βίος αὐλικός. The multiple ways of life of courtiers in the Hellenistic Age » dans A. ERSKINE, L. LLEWELLYN-JONES, S. WALLACE éds, *The Hellenistic Court. Monarchic Power and Elite Society from Alexander to Cleopatra*, Swansea 2017, p. 101-120. Alexandre lui-même, à en croire Quinte Curce, aurait abandonné son « allure civile » proprement macédonienne sous l'influence des mœurs perses (VI, 6, 1 : *civilem habitum*).

183. Tite-Live XLV, 32, 5. Voir aussi Quinte Curce IX, 8, 22, à propos de Ptolémée qui menait « le train modeste d'un simple particulier, [qui était] libéral entre tous, facile à aborder (...), n'avait rien emprunté au faste de la cour (*modico civivique cultu, liberalis imprimis adituque facili nihil ex fastu regiae adsumperat*) ».

184. Isocr., *À Phil.*, 2-3.

185. Arrien II, 6, 4sq. Voir P. BRIANT, *Darius dans l'ombre d'Alexandre*, Paris 2003, selon qui le caractère stéréotypé des scènes de conseil concernant la royauté achéménide était le résultat d'une projection dans l'espace perse d'un modèle délibératif grec inversé permettant de faire surgir les écarts entre deux mondes irréductiblement hétérogènes.

CONCLUSION

Ainsi, à un modèle choral fondé sur l'existence d'un seul chœur dirigé par le roi se substituerait un autre modèle, négatif, d'une choralité plurielle et conflictuelle déchirant l'αὐλή. À bien des égards, par son ambivalence, la figure chorale était une manière de parler de cet autre aspect des monarchies hellénistiques et des entourages royaux dans la mesure où elle permettait de représenter la coexistence d'un idéal d'homophonie et de cohésion (le chœur des Amis) avec des réalités marquées aussi par le conflit et la flatterie. Elle incarnerait ainsi la tension qui caractérisait la πόλις autant que la cour : des ensembles se présentant (dans le discours et les pratiques sociales et rituelles) comme des unités harmonieuses parce qu'elles étaient en réalité des structures si ce n'est conflictuelles du moins en tension. Autre manière de le dire : à l'instar de la cité athénienne refoulant le conflit¹⁸⁶, les cours royales s'efforçaient, par des discours (la littérature aulique) ou des pratiques (les cérémonies et les banquets), de se masquer à elles-mêmes et aux autres la réalité de leur fonctionnement. La monarchie française – et la propagande royale qui culminera sous le règne de Louis XIV – érigea cette politique en art, destiné à reléguer les tensions et les conflits qui parcouraient la cour « à l'arrière-plan d'une scène où la splendeur royale le disput[ait] à la subtilité courtisane »¹⁸⁷ : de cette scène, nulle trace ne devait transpirer de ce qui se tramait en réalité – concurrences et conflits qui constituaient pourtant des éléments générateurs des dynamiques et des pratiques politiques. À des années-lumière donc de l'image véhiculée par Baldassare Castiglione dans son *Livre du Courtisan* (1528), magnifique fiction littéraire racontant une fiction politique, où est tue la brutalité des relations auliques qui étaient aussi des rapports de pouvoir. Se manifestant à ceux qui en étaient étrangers comme un monde à part (régé par ses propres règles de comportement), la cour se situerait ainsi à mi-chemin entre l'image d'une communauté homogène (celle de l'*Hymne ithyphallique*) et une de ses réalités que mettaient au jour les règlements de compte entre conseillers, lesquels loin d'être de simples accrocs accidentels dans un cadre structurellement irénique, étaient sans doute partie prenante de la structure aulique elle-même ainsi que du fonctionnement même des processus délibératifs – où les divergences franches d'opinion constituaient les conditions de possibilité de la production du consensus. En un mot, derrière l'idéologie (l'idéal d'homophonie du groupe aulique : le chœur) se tramait toujours la possibilité du conflit (la réalité de sa polyphonie : le chœur fracturé), qu'il revenait aux souverains tantôt de refouler tantôt de réguler afin de préserver la communauté politique de leurs φίλοι et de leurs collaborateurs. Et partant l'efficace de leur gouvernement.

186. N. LORAUX, *op. cit.* n. 22.

187. F. COSANDEY, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien régime*, Paris 2016, p. 11.